



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
14 DECEMBRE 2023

Présidence : **Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**

Présents : **110 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **M. Didier Steiner
Mme Carole Gobet Papaux et M. Pierre Papaux
Mme Nicole Guillet
M. Marc Peiry
M. Frédéric Waeber
Mme et M. Maryline et Stéphane Aeberhard
M. Yvan Roulin**

Scrutateurs : **M. Nicolas Bourguet
M. Christian Folly
M. Jean-Paul Remy
M. Jérôme Dousse**



Assemblée communale



Assemblée communale du 14 décembre 2023

1

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire du budget 2024. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée aux affaires communales.

Il relève la présence de

- Monsieur le Député Pierre-Alain Bapst,
- Monsieur le Président de Paroisse, Eric Masotti
- Madame et Messieurs les Conseillers de Paroisse Murielle Sturny, Bernard Piller, Michel Waeber et Charles Sciboz.

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Personne ne s'annonce.

CONVOCAATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 3 al. 2 ReLCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 mai 2023



Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2023 ne sera pas lu ; il était en consultation sur le site internet de la commune ainsi qu'auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Modification du coefficient d'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des personnes morales de 90.0 % à 80.0 %



M. Vincent Guillet passe au point 2 de l'ordre du jour, modification du coefficient d'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des personnes morales de 90.0 % à 80.0 %.

Une baisse d'impôt, enfin ! diront certains contribuables, d'autres nous diront mais n'est-ce pas trop de baisser autant. Non, nous pensons que la commune peut actuellement faire ce pas. En effet, durant ces dernières années, d'excellents comptes nous ont permis de faire des amortissements extraordinaires et ainsi nous permettent d'avoir une meilleure situation financière. L'augmentation du nombre de contribuables et les prévisions du Service cantonal des contributions font également que nous nous trouvons dans cette situation. Précisons encore qu'aujourd'hui avec MCH2 lorsque les comptes sont bénéficiaires, il ne nous est plus possible de mettre en réserve des montants pour d'éventuels investissements, ils sont comptabilisés dans la fortune. Cette baisse va permettre à nous tous une économie non négligeable, surtout en cette période où tout augmente et Treyvaux sera enfin une commune avec taux qui se situera au niveau de nos voisins.

Pour le traitement du point 2 de l'ordre du jour, M. Vincent Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

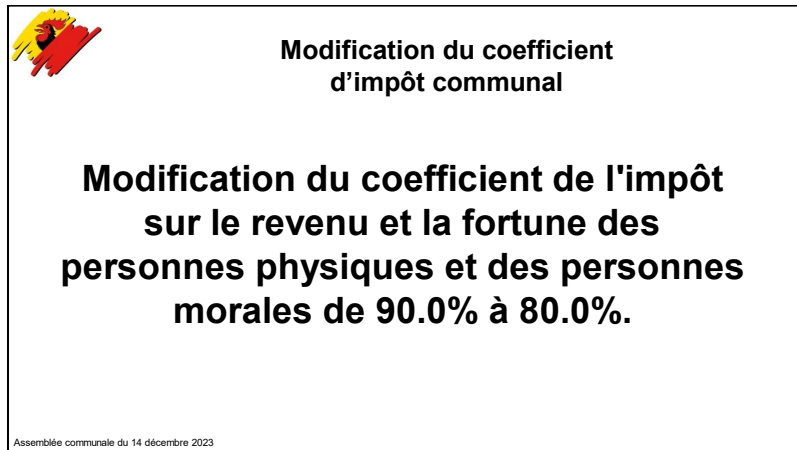
Présentation

Mesdames, Messieurs,

Nous avons attaqué la deuxième année avec la Méthode Comptable Harmonisée (MCH2) qui, après les quelques ajustements qui devaient être encore faits, est maintenant pleinement maîtrisée. Elle nous permet une plus juste et une plus précise lecture, soit une gestion plus « fine » des finances de notre commune. À la lecture du budget, vous pourrez constater quelques différences quant à la « ventilation » des répartitions des charges et des produits dans les chapitres des comptes correspondants.

En ce qui concerne les calculs des impôts ordinaires, comme chaque année, ces derniers sont basés sur les prévisions reçues du Service Cantonal des Contributions. Ces derniers nous permettent d'estimer au plus près les montants qui seront alloués à notre commune.

Les résultats de cette statistique nous donnent d'excellentes perspectives et, si l'on ajoute à cela les très bonnes prévisions sur les impôts extraordinaires, ainsi que la part annuelle de la réévaluation du patrimoine administratif, soit plus 295'000 francs, qui soutient nos finances pour les 7 prochaines années, nous vous proposons d'adapter le coefficient d'impôt et de passer ce dernier de 90 % à 80%.



M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 27 novembre 2023 pour examiner le budget du compte de résultats et des investissements pour l'année 2024.

Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de M. Guillet – Syndic, de M. Girardin – Responsable des Finances, de Mme Minguely – Caissière Communale et de Mme Roulin – Perceptrice des impôts.

Nous remercions le Conseil Communal d'avoir mis tous les documents à disposition des citoyennes et citoyens, en toute transparence, au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune.

La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour le soin apporté à l'élaboration du budget. Nous remercions également Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail.

Point 2 : Modification du coefficient d'impôt communal

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable à la modification du coefficient d'impôt de 90% à 80%, selon la proposition du Conseil.

Le préavis a été unanimement favorable sur le principe de la baisse mais la décision finale sur le niveau de diminution de 10 points a nécessité une majorité au sein de la commission.

À court terme, pour l'exercice 2024, cette réduction est supportable pour notre commune. Elle a été intégrée dans le budget qui est équilibré, voire légèrement excédentaire. Les revenus d'impôts ont été estimés de manière prudente en suivant les recommandations du Service Cantonal des Contributions et

en tenant compte du coefficient d'impôt de 80%. La croissance du nombre de contribuables dans la commune ces dernières années compense la baisse du taux. L'arrivée éventuelle de nouveaux citoyens n'a pas été prise en compte et pourrait améliorer le résultat.

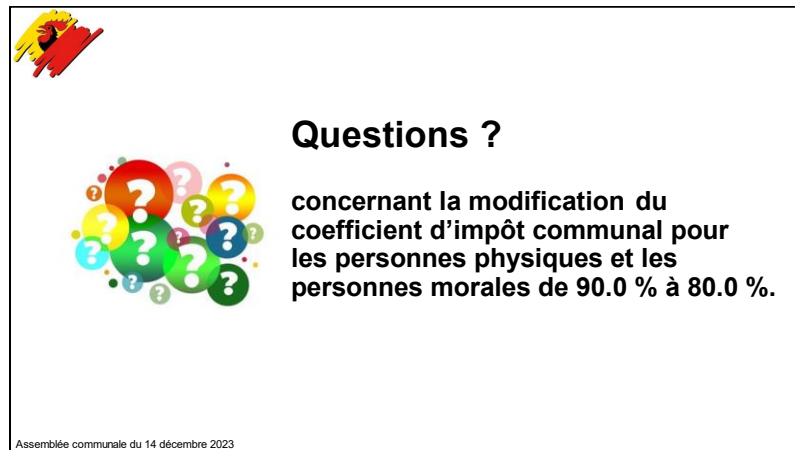
Il est important de noter que le budget bénéficie d'une amélioration exceptionnelle d'environ 300'000 Frs. La réévaluation du patrimoine communal en 2022, suite à l'introduction de MCH2, a généré une plus-value de 2'959'483.-. Cette plus-value est amortie sur 10 ans ; ainsi les comptes 2022 à 2031 bénéficient de ce « revenu » additionnel. Cette réévaluation est une opération comptable sans impact direct sur la trésorerie communale. A moyen terme, la redistribution de cette plus-value aux citoyens par le biais des impôts engendrera un déficit de trésorerie à financer et affaiblira la capacité financière de la commune.

Il est également souligné que les investissements prévus pour l'année 2024 sont relativement bas. A moyen terme, des investissements majeurs dans les infrastructures sont planifiés dans les années à venir, et il n'est pas garanti que le coefficient d'impôt de 80% soit suffisant pour financer les amortissements en découlant.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour cette proposition en faveur des citoyens.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



Questions ?

concernant la modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 90.0 % à 80.0 %.

Assemblée communale du 14 décembre 2023 6

Questions :

M. François Kolly quel fut mon étonnement lors de la lecture de l'ordre du jour de cette assemblée. Plutôt qu'une baisse d'impôts, je m'attendais à ce que l'on nous propose une panoplie d'investissements tels que, pour le secteur des routes, un crédit d'investissement pour la réfection de la Route d'Arconciel, pour les eaux, une mise aux normes du réservoir du Sapalé et le remplacement de nos anciennes conduites Eternit par des conduites PE et surtout un investissement important pour la source du Moulin, pour l'administration, un éventuel budget concernant la mise en place d'un système afin de respecter la nouvelle loi sur la protection des données qui entre en vigueur l'an prochain, pour les sociétés locales et patrimoine, afin de donner suite à l'intervention lors de l'assemblée communale du 14 avril 2022 du député Pierre-Alain Bapst, concernant les infrastructures culturelles et sportives, je m'attendais également, 20 mois plus tard, à un chiffre bien plus conséquent que Fr. 22'475.— répartis entre deux comptes. Même si ces projets, dont les détails ne sont probablement pas encore suffisamment établis pour faire l'objet d'une demande d'investissements ce soir, ils pourraient être mis au budget et traités lors d'une prochaine assemblée. A mon avis, ce soir il y a urgence, je vous rappelle que lors de l'assemblée du 22 avril 2021, la réponse de M. le Syndic sur une crainte d'un citoyen concernant le manque de places dans nos écoles pour le futur a été la suivante : selon le PAL, nos infrastructures devraient nous permettre d'absorber jusqu'à 1'800 personnes.

Force est de constater qu'aujourd'hui, nous sommes 1589 et que nous avons déjà discrètement délocalisé notre jeunesse dans un local tempéré à l'extérieur du village car notre système scolaire manque de places. Comment ferons-nous quand nous seront 1'800 habitants si nous n'agissons pas maintenant ? Mesdames et Messieurs, c'est le bon moment de prouver à nos élus que nous leur faisons confiance en votant contre cette baisse du coefficient d'impôts et contre la modification du taux de la contribution immobilière ainsi, nous mettons à disposition de nos élus des moyens financiers suffisants pour qu'ensemble, nous élaborions de grands projets tournés vers l'avenir. Pour ma part, ce soir, lors des votes, je vais privilégier le bon sens et l'esprit commun plutôt que ma fortune personnelle. Merci de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Kolly pour son intervention. Il répond qu'au niveau de la source du Moulin, le dossier en est au stade de l'enquête préalable. Nous devons attendre ces informations avant de chiffrer le projet et cet investissement sera pris sur le compte de l'eau, donc il ne péjorera pas nos finances. Le projet de la Route d'Arconciel est également à l'enquête préalable et on attend le retour des services de l'Etat. On s'est approché d'un bureau d'architecte, plutôt d'une entreprise générale, au sujet des infrastructures communales, on nous a donné ces montants à prévoir au budget car il faut d'abord qu'on définisse nos besoins. Est-ce qu'on a besoin de 2 salles de classe, est-ce qu'on veut une halle de gym triple, on la construit où, au centre du village ou à La Perrausa ? Il y a beaucoup de questions donc c'est pour cela qu'on va faire des ateliers avec la participation des sociétés et de la Direction de l'école pour répondre ensemble à ces questions et proposer ensuite un crédit d'étude pour ces infrastructures communales. Aujourd'hui, les projets prennent plus de temps. Pour chaque projet maintenant, on doit proposer un crédit d'étude. On l'a vu avec le parking sous l'église. L'assemblée a dû voter dernièrement un crédit d'étude de Fr. 60'000.— qui devra prouver qu'on a vraiment besoin de ces places de parc au centre du village. Même si on constate avec les véhicules parkés dans les cours d'école qu'une place de parc est nécessaire ainsi qu'une place de jeux à la Petite école, on n'a plus le choix aujourd'hui que de passer par des bureaux d'ingénieurs pour justifier les investissements futurs. Tout ceci prend du temps. Par exemple, pour la Route d'Arconciel, on sait que les finances communales nous permettront de financer cet investissement mais jusqu'à ce qu'on arrive avec un projet concret à présenter à l'assemblée, il faut parfois plusieurs années. C'est pour cette raison que le Conseil communal propose ces baisses d'impôts mais le jour où on devra passer un investissement important, on expliquera, mais il faudra peut-être augmenter les impôts de 4 ou 5 points. Mais momentanément, tout le monde a reçu des augmentations de charges, d'électricité, caisse-maladie, ... , l'année dernière la Commune fait plus d'un million de bénéfice et si on venait ce soir en maintenant le taux d'impôts à 90.0 % le Conseil devait présenter un bénéfice de plus de Fr. 400'000.—. Certains citoyens auraient réagi en disant qu'on présente déjà un grand bénéfice au budget et lors des comptes, les résultats sont toujours plus favorables...C'est aussi pour cette raison que le Conseil communal a pris cette décision. Il faut du temps pour présenter ces projets, c'est compliqué de mettre en place quelque chose, on doit absolument passer par ces crédits d'étude, c'est ainsi.

M. Olivier Girardin ajoute qu'auparavant, nous pouvions faire des réserves, ce qui n'est plus possible de faire avec MCH2, et plutôt que d'améliorer notre trésorerie et d'en faire bénéficier personne, le Conseil communal a préféré en faire profiter les citoyens, en attendant les résultats de ces études, avec la possibilité de remonter les impôts le jour où on aura besoin de faire des investissements plus conséquents.

M. François Kolly répond que « nous en avons besoin ». Les écoles sont pleines !

M. Vincent Guillet rappelle que tout n'est pas si simple. Cela ne se fait pas si rapidement.

M. François Kolly avons-nous le droit d'augmenter notre trésorerie ? Avons-nous le droit de budgétiser un investissement sans le faire voter à l'assemblée ? Ainsi cela laisse encore 12 mois jusqu'à la prochaine assemblée du budget. Avons-nous le droit de le faire, oui ou non ?

- M. Vincent Guillet** non, on ne peut pas ajouter des investissements sans les faire voter.
- M. François Kolly** répond que la Commune de Bois-d'Amont le fait...
- M. Vincent Guillet** informe que l'année dernière, la Commune avait proposé une baisse d'impôt, pour 1 année seulement. Le Service des communes nous a bien fait savoir que nous n'avions plus le droit de le faire. Le Conseil communal s'est renseigné. Il a préféré privilégier la baisse d'impôts afin que tous les contribuables en profitent.
- M. Matthieu Papaux** intervient dans la même idée que M. François Kolly. Je n'ai pas pour habitude de m'exprimer lors des assemblées communales car je défends par principe les propositions du Conseil communal et l'avis de la Commission financière. Pour la question qui nous occupe ce soir, je comprends que dans le contexte économique actuel une proposition de baisse d'impôt soit soumise à la population. Je pense néanmoins que ce n'est pas un désaveu envers le Conseil communal mais plutôt un signal fort que la population peut donner ce soir en refusant cette proposition de baisse d'impôt. En effet, si nous voulons nous donner les moyens dans un avenir proche d'investir dans de nouvelles infrastructures de qualité, des infrastructures sportives, scolaires, pour l'eau, et pourquoi pas énergétiques, et pouvoir en assumer l'entretien, nous devons nous assurer dès aujourd'hui des entrées financières suffisantes. C'est pourquoi, dans une ligne conservatrice, je voterai personnellement non à cette proposition et je vous invite à faire de même. Je souligne aussi qu'il ne faut pas oublier, que si l'on baisse les impôts communaux aujourd'hui de 10 points comme proposé, le jour où il faudra faire ces investissements, il sera d'autant plus difficile de les relever. Je vous remercie de votre attention.
- M. Vincent Guillet** remercie M. Papaux pour son intervention.
- M. Pierre-Alain Bapst** a bien entendu les interventions de MM Kolly et Papaux et il se permet d'intervenir pour donner un autre point de vue. Tout d'abord pour remercier la Commune pour son travail et la bonne maîtrise des charges, c'est à relever. Si aujourd'hui, on en est là c'est parce que la Commune a bien fait son travail. M. Bapst se réjouit de cette baisse d'impôts, dans un contexte – comme cela a été dit - dans un contexte haussier si on pense aux coûts de l'énergie, aux assurances maladie, aux intérêts hypothécaires qui vont probablement augmenter en 2024. M. Bapst entend bien la discussion par rapport à cette thématique qui va venir par rapport à des investissements futurs mais il préfère profiter peut-être durant 2 ans, 3 ans - l'avenir nous le dira - d'un taux d'impôts plus bas et il sera prêt à décider et à être favorable à une augmentation d'impôts si cela est nécessaire, selon les investissements qui nous seront proposés. Mais aujourd'hui, dans le contexte actuel, dans la mesure où on n'a pas ces investissements à voter, on a des idées mais on n'a pas de proposition concrète, cela lui semble difficile de refuser cette baisse d'impôt, par contre, il lui semblera plus facile de discuter d'une augmentation d'impôt avec un projet concret. Dans ce sens-là, il invite les citoyennes et citoyens à soutenir cette baisse d'impôts.
- M. Vincent Guillet** remercie M. Bapst.
- M. Philippe Bosson** estime qu'il est important de rappeler à l'assemblée que l'impôt communal servait, il y a quelques années encore, à couvrir les charges du réseau d'eau, des déchets, etc... Aujourd'hui, toutes ces charges sont bien séparées et sont couvertes par leurs propres entrées et doivent s'autofinancer. Il est donc normal qu'on ait une baisse d'impôts vis-à-vis de cette situation-là.

M. Vincent Guillet confirme que la Commune a revu ses règlements communaux dans ce but-là. Par ces taxes, les charges pour les ménages ont également augmenté et il est donc normal de répertorier ceci par une baisse d'impôts.

M. Jean-Pierre Clerc en tant que retraité, vu les augmentations du coût de la vie, il ne peut qu'encourager cette baisse d'impôts. Cette baisse sera tout bénéfice pour des personnes comme lui. Il encourage les gens à voter oui.


Mme Chantal Freymond a compris qu'on ne peut plus faire de réserve. Si cette baisse d'impôts est refusée, cet argent irait dans la fortune de la Commune.

M. Vincent Guillet répond que la péréquation financière risque d'être modifié en défaveur de la Commune.

M. François Kolly propose d'investir cette fortune dans l'énergie, car la Commune est aussi concernée par les coûts de l'énergie. On a une centrale de chauffe dont les bâtiments communaux bénéficient, avec 23 % d'énergie fossile, il trouve que c'est beaucoup et ce n'est pas très « tendance ». Est-ce qu'on ne profiterait pas de faire des installations solaires. On investit maintenant, pour les années futures et lorsqu'il y aura de gros investissements, on aura aussi de l'énergie meilleur marché et ça c'est dans la tendance actuelle. En plus, on peut bénéficier de ristournes de Pronovo pour des projets solaires et en 6-8 mois on peut avoir une installation solaire montée et fonctionnelle. C'est un investissement futur.


M. Vincent Guillet prend note de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote

**concernant la modification
du coefficient d'impôt
communal pour les
personnes physiques et
les personnes morales de
90.0 % à 80.0 %.**

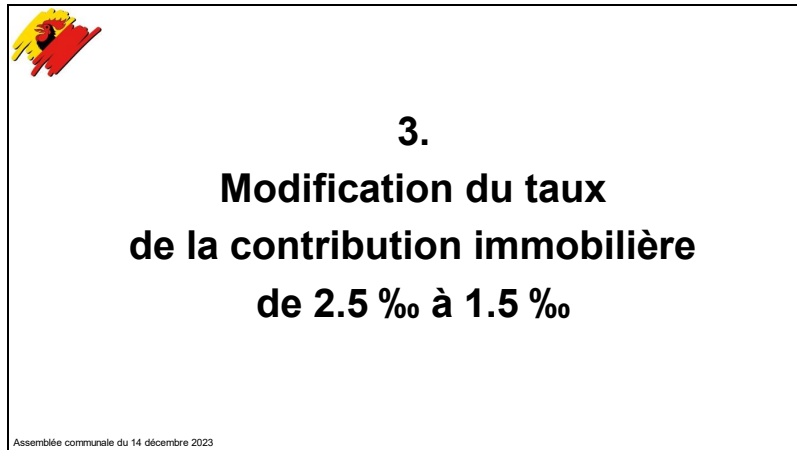


Assemblée communale du 14 décembre 2023 7

Vote : **La modification du coefficient d'impôt pour les personnes physiques et les personnes morales de 90.0 % à 80.0 %, est acceptée par 99 oui, 9 non, 1 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

3. Modification du taux de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 1.5 ‰



Pour le traitement du point 3 de l'ordre du jour, M. Vincent Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

Présentation

Les résultats précédemment annoncés concernant les Impôts nous permettent également de vous proposer une diminution de la contribution immobilière et de la passer de 2.5 ‰ à 1.5‰.

M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la Commission financière

Point 3 Modification du taux de la contribution immobilière

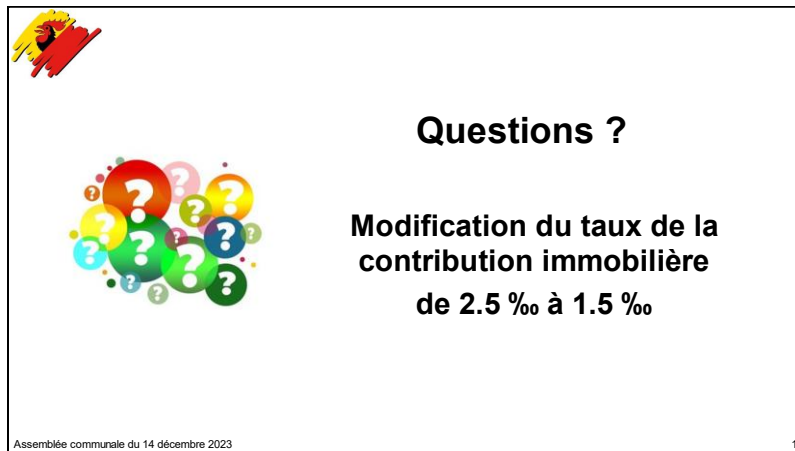
Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable à la modification du taux de la contribution immobilière de 2.5‰ à 1.5‰, selon la proposition du Conseil.

Le préavis a été unanimement favorable sur le principe de la baisse mais la décision finale sur le niveau de diminution d'un point a nécessité une majorité au sein de la commission.

Les arguments en faveur et ceux en défaveur du niveau de la baisse sont les mêmes qu'au point 2.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



Questions ?

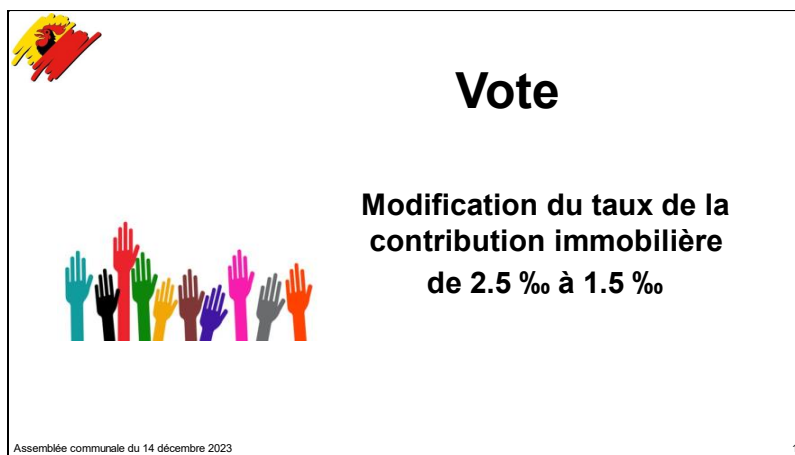
Modification du taux de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 1.5 ‰

Assemblée communale du 14 décembre 2023

10

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote

Modification du taux de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 1.5 ‰

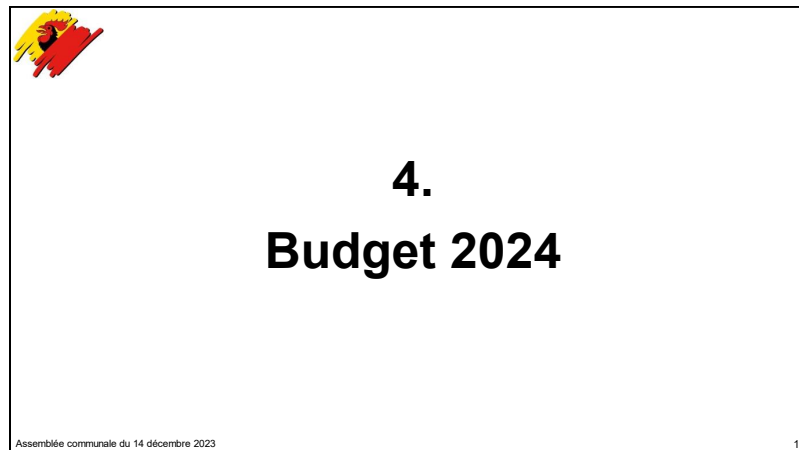
Assemblée communale du 14 décembre 2023

11

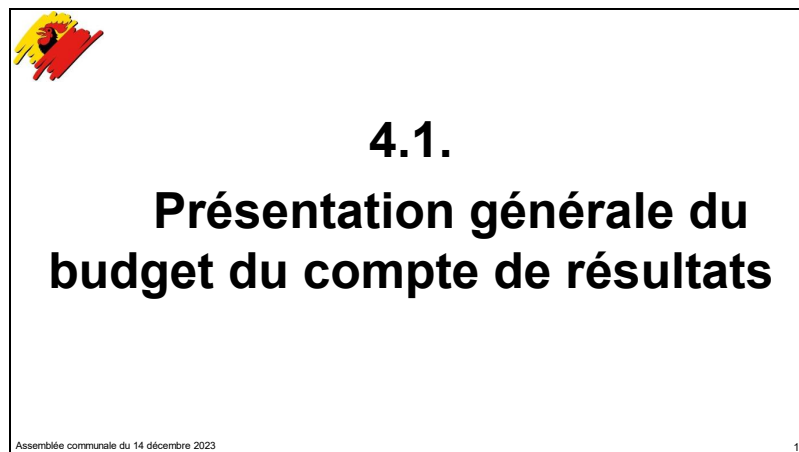
Vote : **La modification du taux de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 1.5 ‰ est acceptée par 104 oui, 6 non, 0 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

4. Budget 2024



4.1. Présentation générale du budget du compte de résultats



M. Vincent Guillet passe au point 4.1 de l'ordre du jour.

Ce budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu en prendre connaissance par le biais des Chroniques Treyvaliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

Pour le traitement du point 4.1 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets du compte de résultats et des investissements, M. Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

Présentation

Madame, Monsieur,

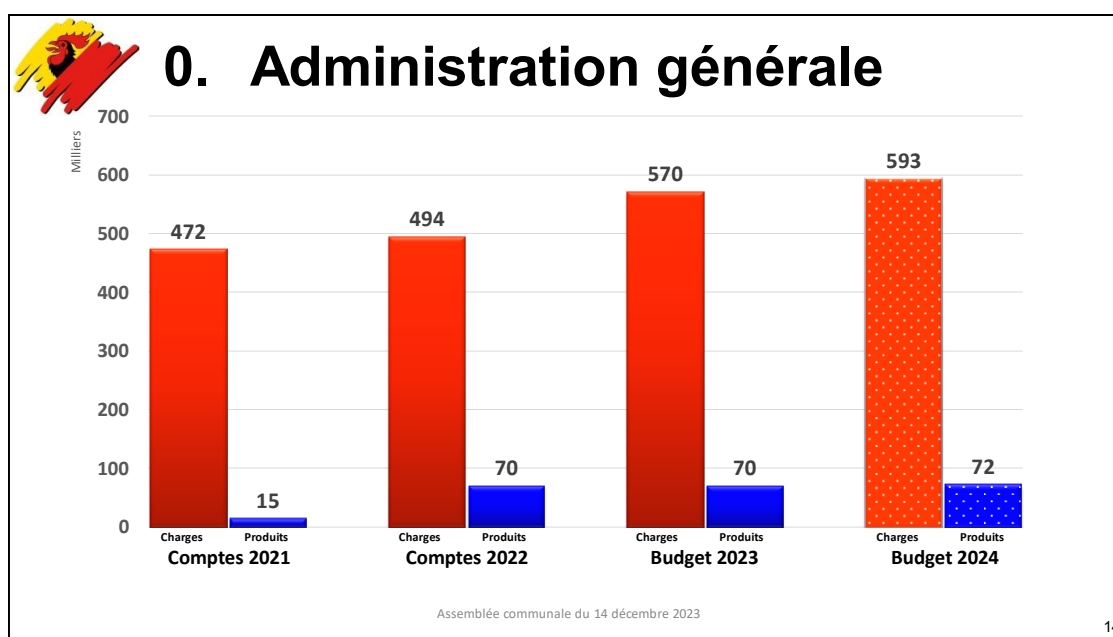
*Pour ce qui est du budget 2024 de fonctionnement de la Commune de Treyvaux, il se solde par un bénéfice **de 34'630.- francs** et résulte d'une bonne tenue des finances communales et d'une gestion maîtrisée des coûts.*

Depuis 2020, le monde n'a pas cessé de nous mettre sous forte pression ; pandémie, conflits dans des contrées proches de nos frontières, renchérissement de la vie quotidienne, éco-anxiété, crise bancaire, qui sont autant de signaux d'alarmes nous poussant à être prudents mais aussi à soutenir notre communauté et l'économie locale.

Nous devons donc être vigilants et faire preuve de prudence face aux « impacts » que ces éléments pourraient avoir et péjorer plus encore, l'économie Suisse, le pouvoir d'achat des foyers et en finalité la bonne santé des finances de notre commune.

En ce qui concerne les charges auxquelles nous devons faire face, il est important de souligner que lesdites charges et plus particulièrement celles qui sont liées et notamment celles concernant les soins aux personnes sont en constante augmentation, charges qu'à notre échelle, il ne nous est malheureusement pas possible d'influencer.

Avec les quelques points suivants, une approche du budget simplifié est proposée.



14

| | Charges | Produits | Exc. de charges |
|---------------------------|----------------|---------------|-----------------|
| 0 ADMINISTRATION GENERALE | Fr. 569'770.00 | Fr. 69'710.00 | Fr. 500'060.00 |

0110.3010.00 Rémunération des scrutateurs

Charges : Fr. 1'940.—

En 2024, 4 votations fédérales et cantonales sont prévues.

0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision

Charges : Fr. 5'600.—

Frais courants de l'organe de révision fiduciaire

0210.4260.01 Frais de rappel encaissés

Produits : Fr. 1'500.—

Mise en place de frais de rappel pour factures impayées, en place depuis juillet 2022.

0220.3130.04 Frais pour l'archivage

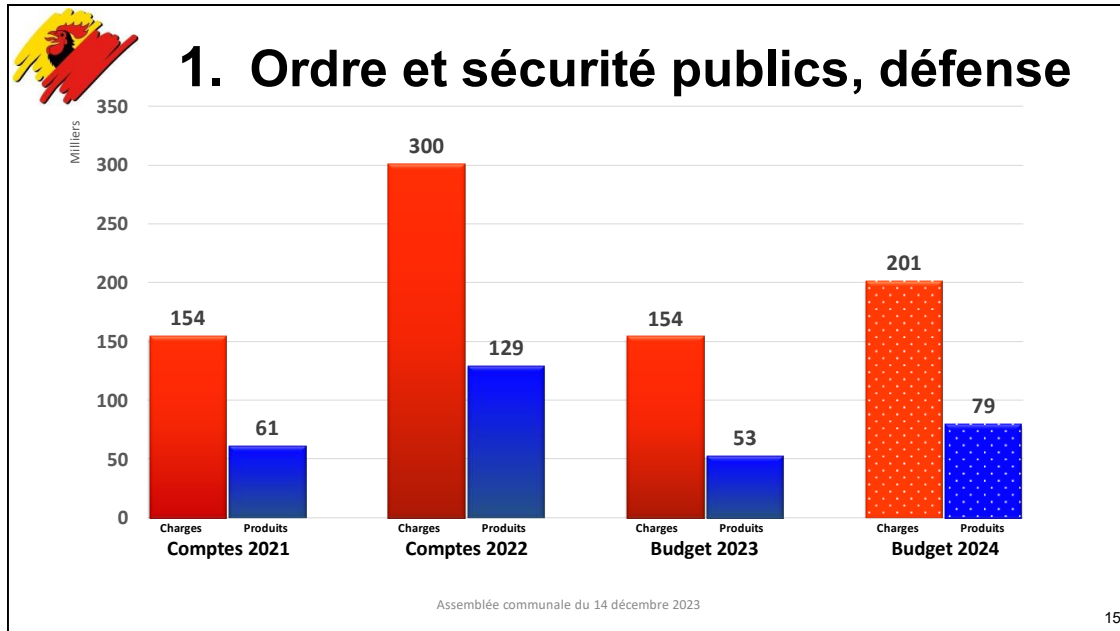
Charges : Fr. 20'000.—

Ce montant résulte de la phase 2 de la contrainte légale (LArch 2015) & (LArch 2019) nous obligeant à réorganiser l'archivage de la commune d'ici juillet 2024.

0220.3133.00 Charges de l'informatique

Charges : Fr. 9'400.—

Dans ce montant sont compris la connexion aux services de l'Etat, l'hébergement du site internet, l'acquisition d'un programme de gestion des séances du Conseil communal (Wedo).



| | Charges | Produits | Exc. de charges |
|--------------------------------------|----------------|---------------|-----------------|
| 1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE | Fr. 153'680.00 | Fr. 52'760.00 | Fr. 100'920.00 |

1400.3612.00 Participation Service des curatelles

Charges : Fr. 79'450.—

Ce montant nous est communiqué par ledit Service.

1500.3612.02 Réseau Santé Sarine – Versement de la taxe non pompier

Charges : Fr. 49'100.—

qui est en rapport avec le compte 1500.4200.0.

1500.4470.00 Location hangar des pompiers

Produits : Fr. 24'000.00

Reprise et gestion de l'organisation incendie et des secours par le Réseau Santé Sarine.

1500.4200.00 Taxe d'exemption sapeur-pompier

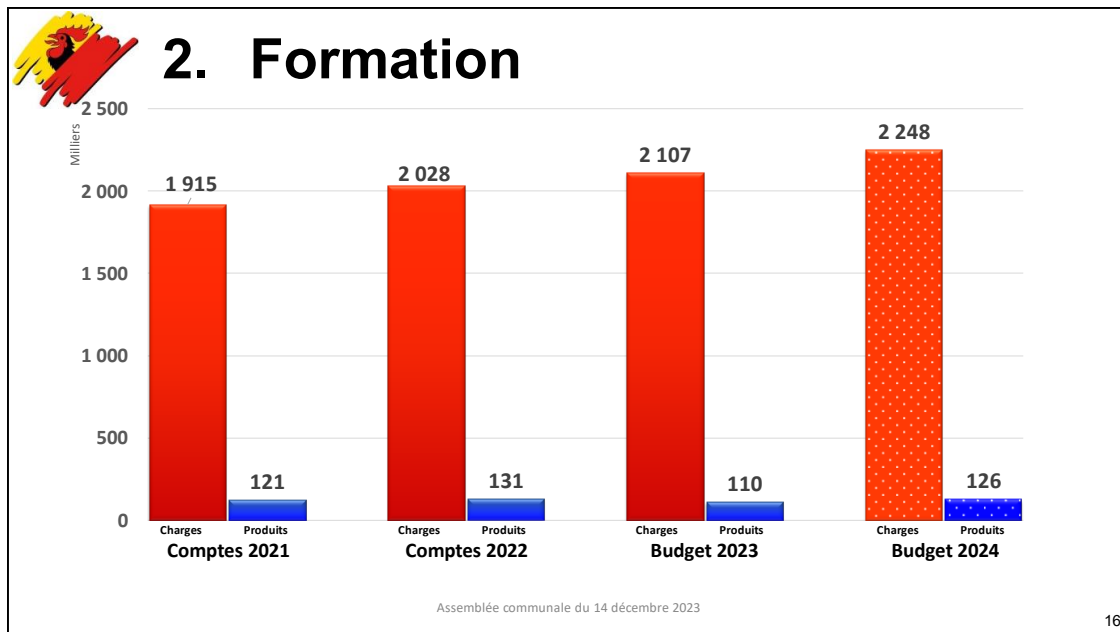
Produits : Fr. 49'100.—

qui est en rapport avec le compte 1500.3612.02.

1626.3612.00 Association régionale – ORCOC (Organe communal de conduite)

Charges : Fr. 1'000.—

Ce montant couvre les besoins de cet organe qui sera repris par le canton en 2025.



16

| | Charges | Produits | Exc. de charges |
|-------------|------------------|----------------|------------------|
| 2 FORMATION | Fr. 2'106'980.00 | Fr. 110'320.00 | Fr. 1'996'660.00 |

212 Ecole primaire II

2120.3100.00 Matériel de bureau, fournitures scolaires

Charges : Fr. 7'630.—

Comprend Fr. 3'000.— pour le renouvellement des livres de 10 classes.

2120.3171.00 Excursions et camps

Charges : Fr. 72'200.—

Dans ce montant Fr. 27'500.— sont alloués aux transports de nos élèves jusqu'à Marly et Fr. 30'000.— à l'utilisation des lignes d'eau de la piscine de Marly.

2120.3611.00 Participation aux dépenses cantonales

Charges : Fr. 506'880.—

Ce montant nous est communiqué par le Service des ressources.

217 Bâtiments scolaires

2170.3110.00 Acquisitions de meubles et appareils de bureau

Charges : Fr. 28'760.—

Dans ce montant est compris le remplacement de 3 tableaux noirs par des tableaux digitaux pour Fr. 23'060.—.

2170.3132.00 Honoraires – Ecole – crédit d'étude

Charges : Fr. 7'490.—

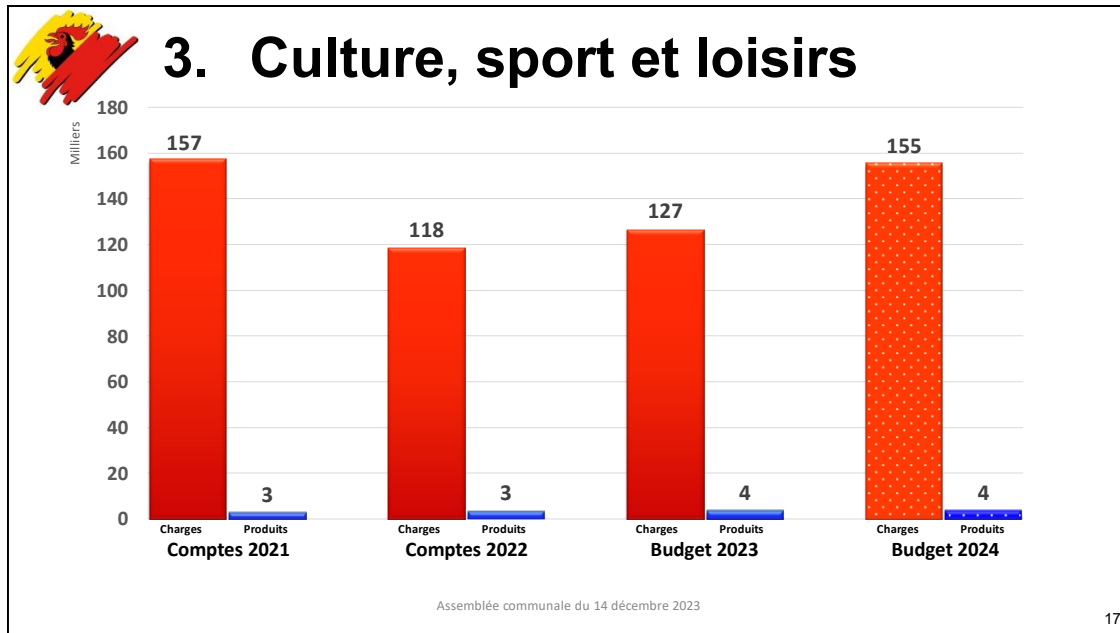
Le crédit d'étude total de Fr. 22'475.— est alloué à 1/3 pour l'école et aux 2/3 à la halle de gym – en rapport avec le compte 3410.3132.00.

218 Accueil extra-scolaire (AES)

2180.4260.00 Participation des parents aux unités AES

Produits : Fr. 75'000.—

Ce montant est influencé par la hausse du nombre d'enfants fréquentant cette structure.



| | Charges | Produits | Exc. de charges |
|-----------------------------|----------------|--------------|-----------------|
| 3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS | Fr. 126'530.00 | Fr. 3'530.00 | Fr. 123'000.00 |

3410.3120.00 Eau, énergie, combustible, élimination déchets de l'école

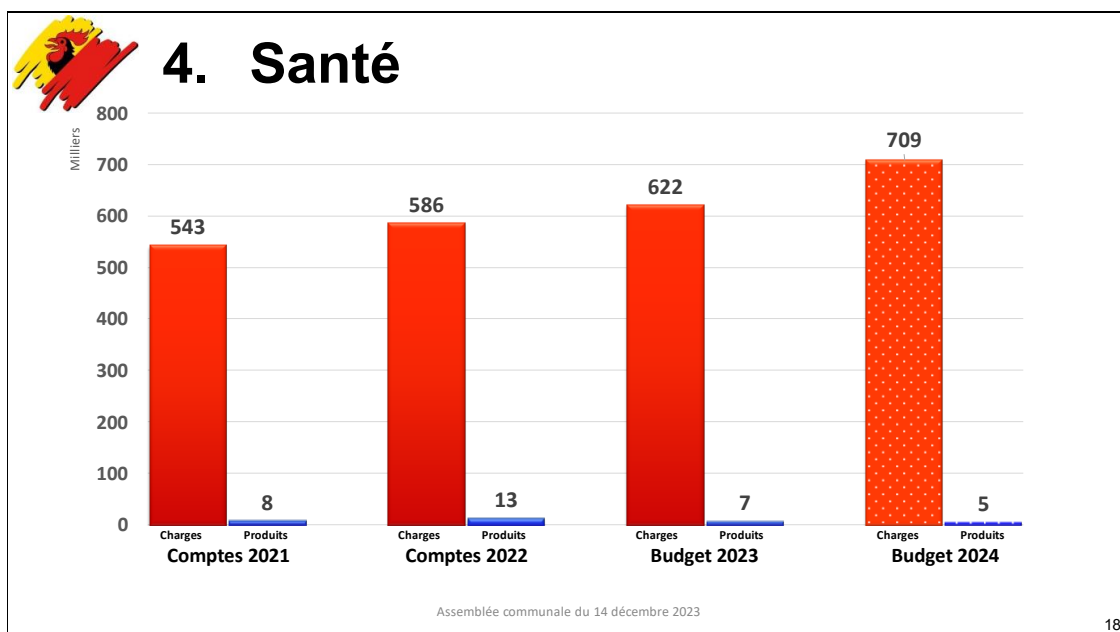
Charges : Fr. 15'000.—

Ce montant en hausse est en corrélation avec l'augmentation du prix de l'énergie.

3410.3132.00 Honoraires – salle de sport – crédit d'étude

Charges : Fr. 14'980.—

Le crédit d'étude total de Fr. 22'475.— est alloué aux 2/3 pour la salle de sport et à 1/3 à l'école – en rapport avec le compte 2170.3132.00.



| | | Charges | Produits | Exc. de charges |
|---|-------|----------------|-----------------|------------------------|
| 4 | SANTE | Fr. 621'880.00 | Fr. 6'500.00 | Fr. 615'380.00 |

4120.3612.00 Participation homes médicalisés régionaux

Charges : Fr. 184'460.—

Ce montant qui nous est communiqué directement par le Réseau Santé de la Sarine (RSS) est en constante, soit pour cette année + Fr. 46'000.—.

4120.3631.00 Participation subvention frais d'accompagnement des personnes âgées

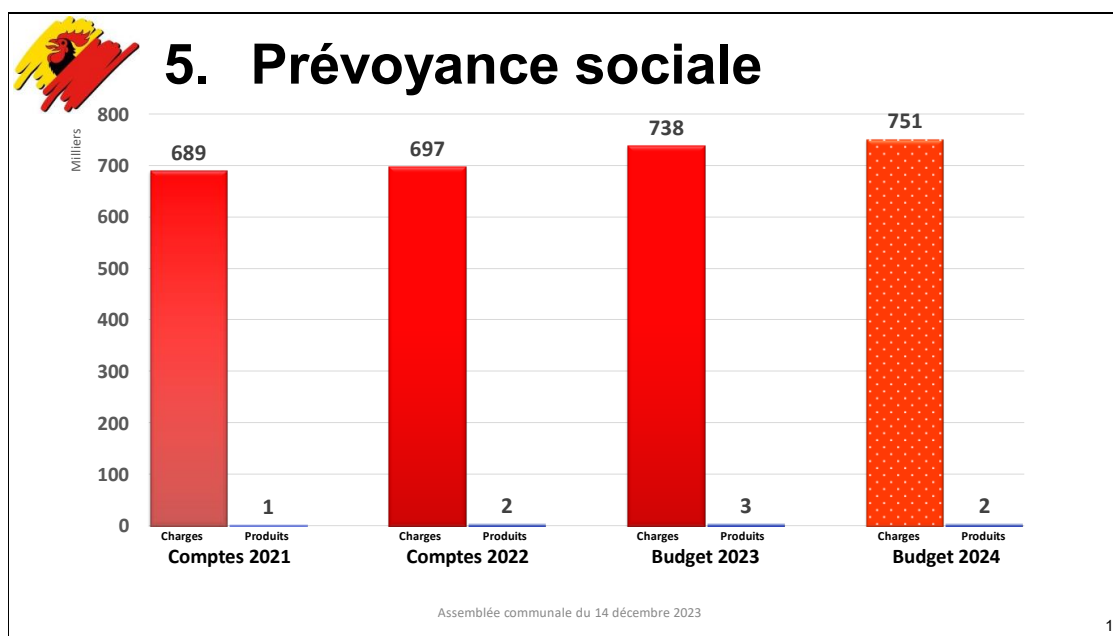
Charges : Fr. 297'400.—

Ce montant qui nous est communiqué directement par le Service de la prévoyance sociale (SPS), est en augmentation depuis plusieurs années soit pour cette année + Fr. 25'000.—.

4210.3612.00 Participation pour les soins à domicile

Charges : Fr. 98'620.—

Ce montant nous est également communiqué par le Réseau Santé de la Sarine (RSS), pour cette année + Fr. 10'000.—.



19

| | | Charges | Produits | Exc. de charges |
|---|--------------------|----------------|-----------------|------------------------|
| 5 | PREVOYANCE SOCIALE | Fr. 738'150.00 | Fr. 2'970.00 | Fr. 735'180.00 |

5720.3611.00 Participation aux mesures d'insertion sociale selon la Loi sur l'aide sociale, aide matérielle et mesures insertion sociale (LASoc)

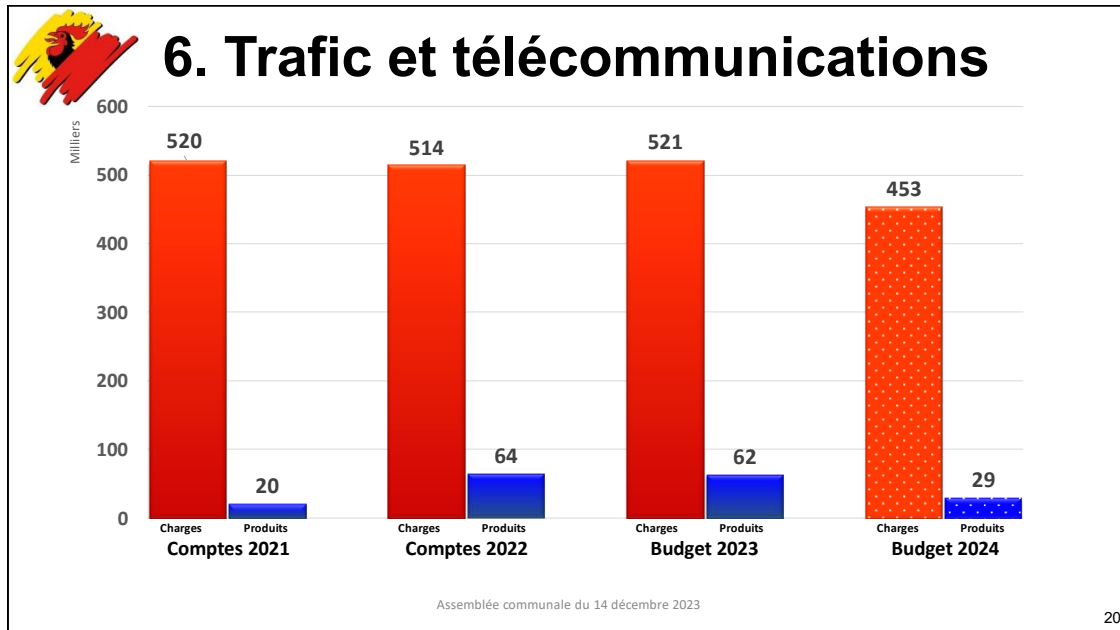
Charges : Fr. 77'970.—

Ce montant nous est communiqué directement par le Service de l'action sociale et est, cette année encore, en diminution de – Fr. 10'000.—.

5790.3612.00 Frais d'assistance Service Social Haute-Saraine

Charges : Fr. 115'500.—

Ce montant nous est communiqué directement par le SSHS, et est relativement stable pour 2024 – Fr. 1'500.—



20

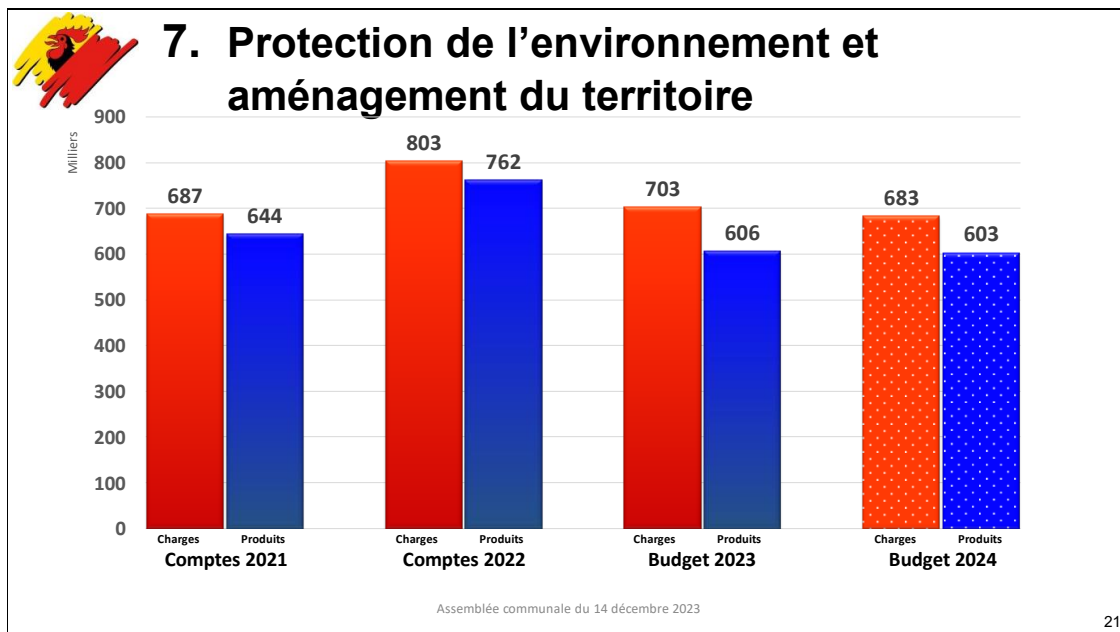
| | Charges | Produits | Exc. de charges |
|--------------------------------|----------------|---------------|-----------------|
| 6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | Fr. 521'070.00 | Fr. 62'100.00 | Fr. 458'970.00 |

6150 Routes communales

6150.3101.03 Achat panneaux signalisation routes, chemin

Charges: Fr. 3'500.00

Dans ce montant est compris le remplacement de panneaux de signalisation.



21

| | Charges | Produits | Exc. de charges |
|---|----------------|-----------------|------------------------|
| 7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAG. DU TERRITOIRE | Fr. 702'860.00 | Fr. 606'040.00 | Fr. 96'820.00 |

7101 Approvisionnement communal en eau

7101.3105.00 Achat d'eau au Groupement Adduction d'eau Le Mouret et Environs (GAME)

Charges: Fr. 40'000.00

Représentent les achats d'eau au GAME qui sont en augmentation – sécheresse et augmentation de la population oblige.

7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau

Charges: Fr. 24'650.—

Dans ce montant Fr. 15'000.— sont prévus pour la réparation de fuites sur le réseau d'eau potable.

7201 Traitement communal des eaux usées

7201.3612.00 Participation à la STEP (frais d'exploitation)

Charges: Fr. 76'250.—

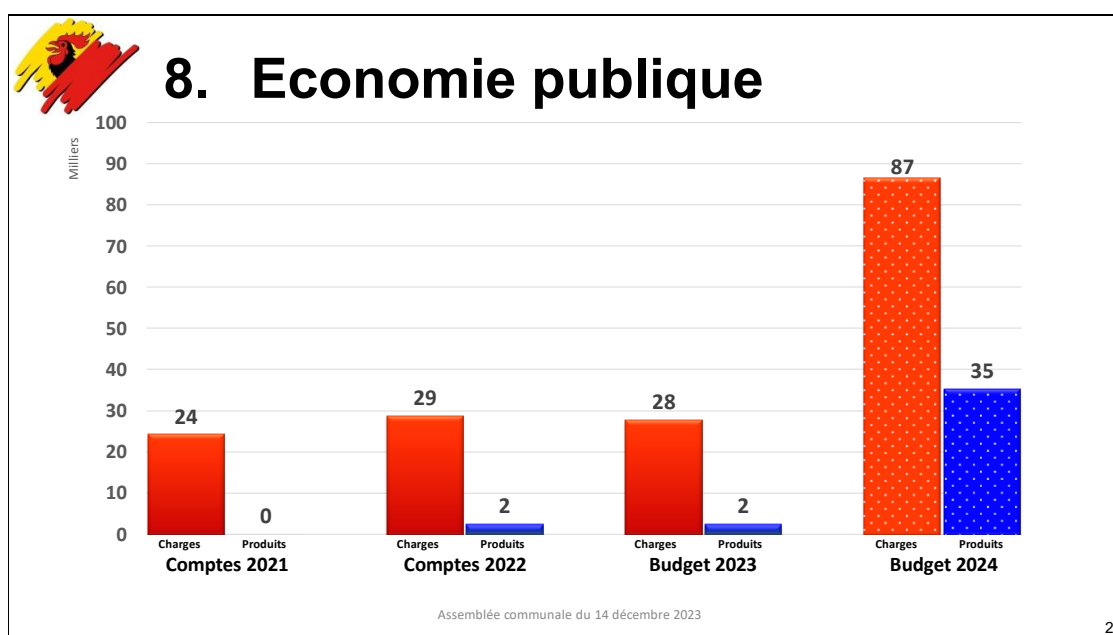
Montant représentant les frais d'exploitation à la charge de notre commune, nous est directement communiqué par l'Association Intercommunale Gérine-Nesslerera.

7301 Gestion communale des déchets

7301.3101.00 Achat de matériel d'exploitation et fournitures

Charges: Fr. 2'200.—

Dont Fr. 2'000.— sont alloués à l'achat de cartes pour notre compacteuse.



| | | Charges | Produits | Exc. de charges |
|---|-------------------|----------------|-----------------|------------------------|
| 8 | ECONOMIE PUBLIQUE | Fr. 27'760.00 | Fr. 2'300.00 | Fr. 25'460.00 |

8120 Améliorations structurelles

8120.3300.10 Amortissements planifiés routes

Charges: Fr. 70'410.—

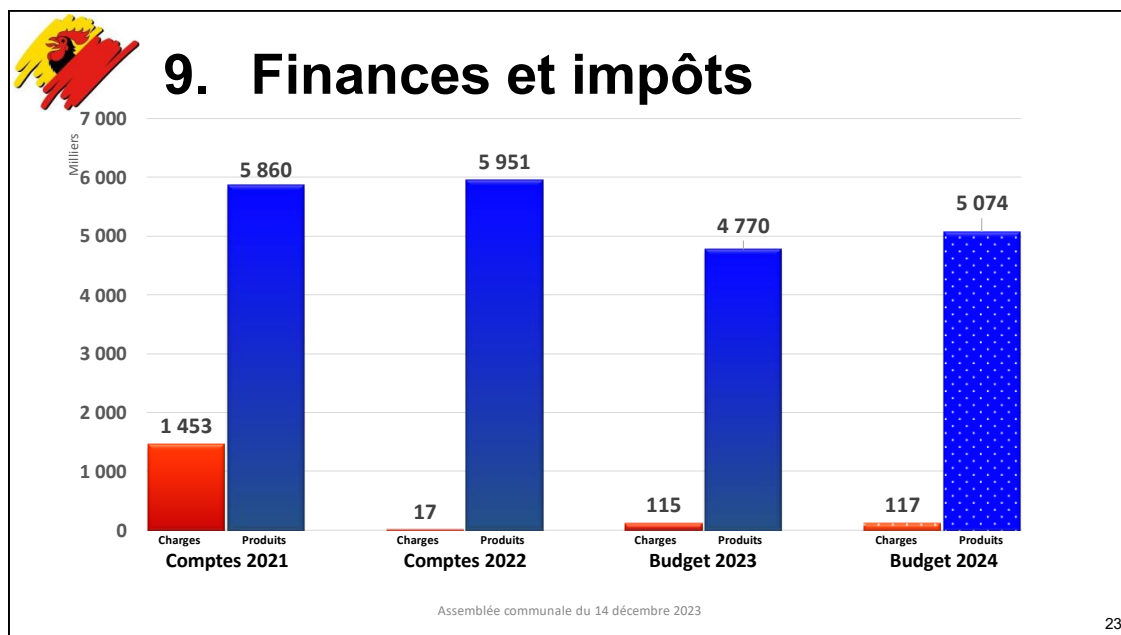
Qui représentent les amortissements des routes AF et qui est en rapport avec les comptes 8120.4660.00, 8120.4660.10 et 8120.4660.02 qui eux sont des produits des différents amortissements de subventions nous étant alloués pour un montant total de Fr. 32'900.—.

8200 Domaine forestier communal

8200.3631.00 Participation au Plan de gestion Petite Sarine

Charges: Fr. 0.—

Treyvaux a décidé de ne pas continuer le Plan de gestion de la Petite Sarine.



23

| | | Charges | Produits | Exc. de produits |
|---|--------------------|----------------|------------------|-------------------------|
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | Fr. 114'580.00 | Fr. 4'769'810.00 | Fr. 4'655'230.00 |

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques – année fiscale

Produits : Fr. 2'941'980.—

Montant calculé selon les prévisions du Service cantonal des contributions au taux d'impôt de 80 %.

9100.4010.00 Impôts sur le bénéfice des personnes morales – année fiscale

Produits : Fr. 107'640.—

Montant également calculé selon les prévisions du Service cantonal des contributions.


9300 Péréquation financière intercommunale

Produits : Fr. 504'700.—

9300.4621.00 Attribution de la péréquation des besoins pour la somme de Fr. 81'150.00

9300.4622.00 Attribution de la péréquation des ressources pour la somme de Fr. 423'550.00

soit pour 2024 + Fr. 14'750.—



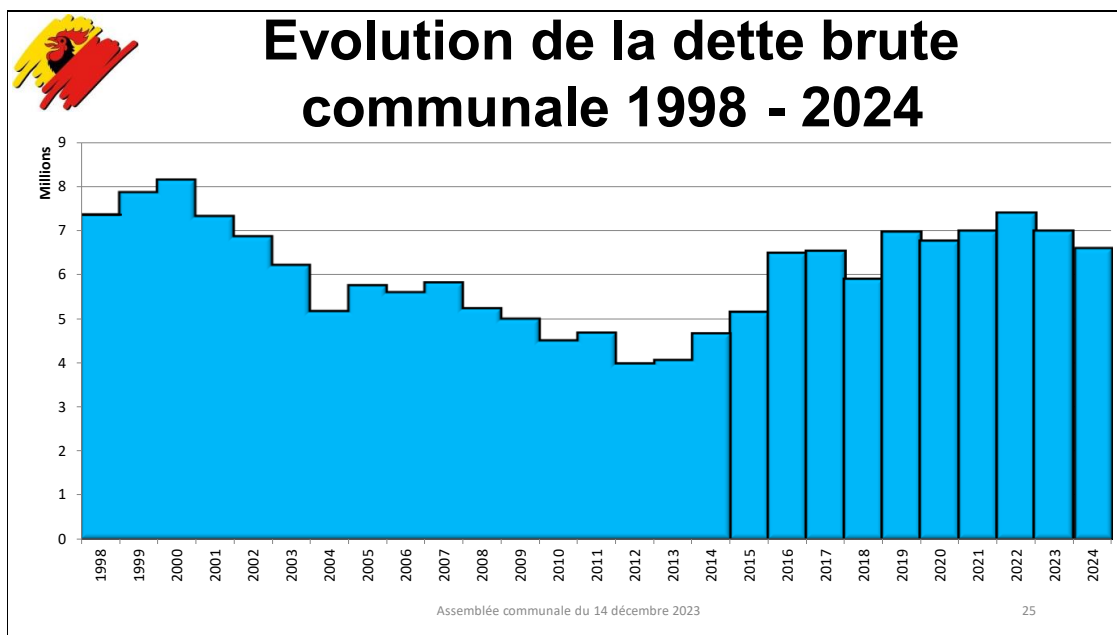
Budget du compte de résultats

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| Total des charges | Fr. 5'994'850.— |
| Total des produits | Fr. 6'029'480.— |
| Excédent de produits | Fr. 34'630. — |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 24


| | Charges | Produits | Exc. de produits |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|
| TOTALISATION | Fr. 5'994'850.00 | Fr. 6'029'480.00 | Fr. 34'630.00 |

Evolution de la dette communale



Les dettes brutes étaient pour 2022 de Fr. 7'392'130.45.

La dette communale provisionnelle pour 2023 est de Fr. 6'982'220.45 (- Fr. 409'910.—) et pour 2024 de Fr. 6'589'730.45 (- Fr. 392'490.—).



| Budget des investissements | | |
|-----------------------------------|------------|-------------------------|
| Total des charges | Fr. | 615'000.— |
| Total des produits | Fr. | <u>543'510.—</u> |
| Excédent de charges | Fr. | 71'490.— |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 26

Le budget des investissements pour 2024 comprend les points suivants :

3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS

3410 Sport

3410.5040.03 Remplacement des installations sanitaires halle de gym

Charges : Fr. 40'000.00

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAG. DU TERRITOIRE

7690 Autre lutte contre la pollution de l'environnement

7690.5030.00 Investigations ancienne décharge En Purlau

Charges : Fr. 40'000.00

7690.6300.06 Subventions fédérales ancienne décharge En Purlau

Produits : Fr. 16'000.00

7690.6310.06 Subventions cantonales ancienne décharge En Purlau

Produits : Fr. 12'000.00

7710 Cimetière communal

7710.5030.01 Cimetière - aménagements

Charges : Fr. 40'000.00

7710.6320.00 Subventions des collectivités publiques locales

Produits : Fr. 6'000.00

Participation de la Commune d'Essert.

Les autres points figurant aux investissements 2024 sont des reports ou des taxes.

| | Charges | Produits | Exc. de charges |
|-----------------|----------------|-----------------|------------------------|
| Investissements | Fr. 615'000.00 | Fr. 543'510.00 | Fr. 71'490.00 |

M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour ses présentations.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

4.1 Budget du compte de résultats

L'examen du budget par la Commission Financière consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable.

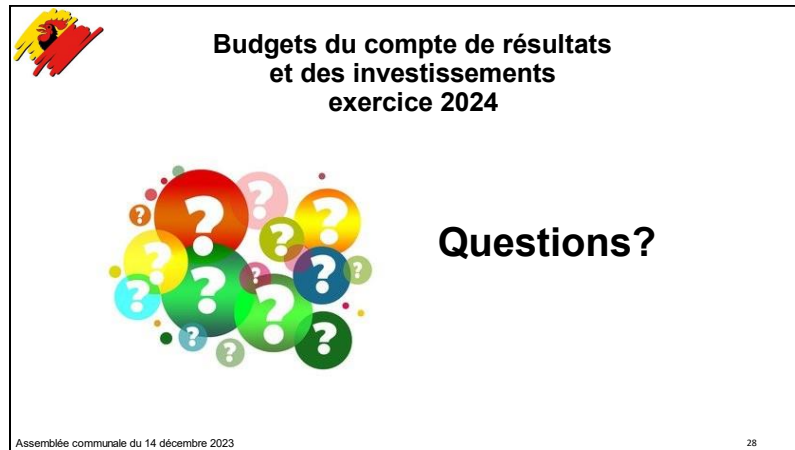
Le budget du compte de résultats 2024 présente des charges de CHF 5'994'850.- et des revenus de CHF 6'029'480.- ; le bénéfice en découlant est de CHF 34'630.- en tenant compte de la baisse de l'impôt proposée.

Nous relevons dans ce budget les principaux éléments suivants :

- La tenue des charges reste un exercice difficile à réaliser et le pouvoir de décision n'est pas toujours auprès du Conseil Communal. En effet, les charges liées représentent une part importante des dépenses communales et elles augmentent année après année. Pour 2024, la hausse représente environ 150'000.-. Les charges sous la gestion directe du Conseil Communal sont également en augmentation pour 2024 d'environ 125'000.- par rapport au budget 2023, dont plus de 90'000.- dans le chapitre formation.*
- Les impôts sont estimés de manière prudente. Ils sont similaires au budget 2023, avec plus de contribuables et un taux abaissé selon point 3.*
- Les revenus de la péréquation financière sont très importants pour la commune et se montent à presque 500'000.- Frs. ; une amélioration des revenus d'impôts pourrait modifier les attributions dans le futur.*

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable au budget du compte de résultats 2024.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.



La parole est à l'Assemblée.

Question au sujet du budget du compte de résultats :

M. Emmanuel Monney revient sur les charges du Service des curatelles. Il demande si nous avons des informations au sujet de l'augmentation de ces coûts.

M. Vincent Guillet informe que le Service des curatelles va déménager à Marly au MIC d'ici la fin de l'été 2024. Les locaux au Mouret deviennent trop petits. Aucun local n'a été trouvé dans les communes du Plateau. Le comité a accepté ce déménagement. Il faut savoir qu'en 75 % des dossiers concernent la Commune de Marly. Pour 2024, cela ne concerne qu'une partie de l'année. En 2025, nous aurons encore une augmentation car ces charges toucheront une année complète.

M. Emmanuel Monney estime qu'avec des coûts pareils, il vaudrait mieux engager un curateur « privé » uniquement pour la Commune de Treyvaux et sortir de l'Association.

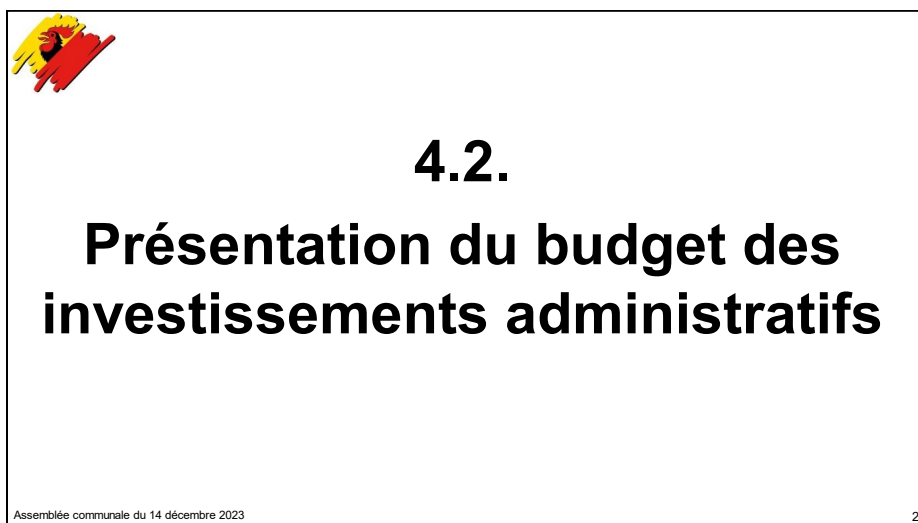
M. Vincent Guillet explique que le nombre de dossiers et les cas deviennent de plus en plus complexes. Le jour où il n'y aurait plus qu'une personne pour notre Commune et qu'elle est à l'incapacité de travail, on aura un problème. C'est un sujet qui a été discuté au sein du comité et le Conseil communal a décidé d'être solidaire et de poursuivre dans cette Association.

Question au sujet du budget des investissements : aucune

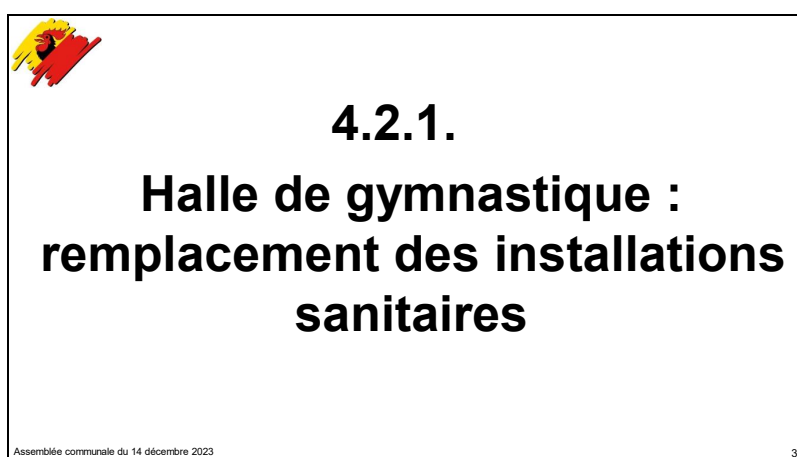
Les questions concernant le point 4.2.1/4.2.2 et 4.2.3, 4.3.1 seront à poser après les présentations de ces points.

M. Guillet informe que ces deux budgets seront votés au point 4.4. de l'ordre du jour, soit après la présentation des points particulier des investissements et les votes y relatifs.

4.2. Présentation du budget des investissements administratifs



4.2.1. Halle de gymnastique, remplacement des installations sanitaires



M. Vincent Guillet passe au point 4.2.1. de l'ordre du jour, Halle de gymnastique : remplacement des installations sanitaires.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Monsieur Jean-Claude Bourqui, responsable du dicastère des Sociétés locales, culture, loisirs, bâtiments et conciergerie.


Présentation

Mesdames, Messieurs,

La halle de gym a été construite au milieu des années 1970. En 2005 une réfection partielle de la halle fût réalisée. Aujourd'hui nous vous proposons la réfection des douches soit toutes les batteries. Après 20 ans d'utilisation les robinets vont très mal pour fermer surtout pour les enfants des écoles, ils arrivent que certaines douches restent ouvertes durant plusieurs heures.



Coût des travaux :



Halle de gymnastique : remplacement des installations sanitaires


Coût des travaux

| | |
|--|-------------------------------|
| Matériel sanitaire | Fr. 13'000.00 |
| Carrelage | Fr. 3'000.00 |
| Main d'œuvre | Fr. 19'000.00 |
| Divers et imprévus | Fr. 5'000.00 |
| Total de l'investissement – TTC | Fr. 40'000.00 ===== |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 32

Financement et charges annuelles :

Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune.



Halle de gymnastique : remplacement des installations sanitaires

Financement et charges annuelles

Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune.

| | | |
|----------------------|--------|---------------------|
| Amortissement annuel | 6.67 % | Fr. 2'667.00 |
|----------------------|--------|---------------------|

Assemblée communale du 14 décembre 2023 33

Je vous remercie.

M. Guillet remercie M. Bourqui pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

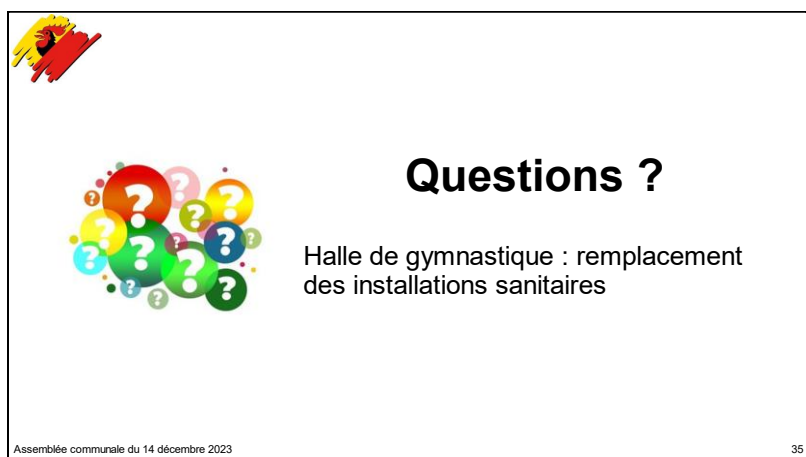
4.2.1 Halle de gymnastique

L'investissement de CHF 40'000.- prévu pour le remplacement des installations sanitaires (douches) sera financé par le compte courant de la commune. Cet investissement permettra d'économiser de l'eau vu que les robinets actuels sont difficiles à fermer pour les enfants. La charge annuelle de CHF 2'667.- est supportable pour notre commune.

La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée. Avez-vous des questions concernant l'investissement Halle de gymnastique : remplacement des installations sanitaires ?

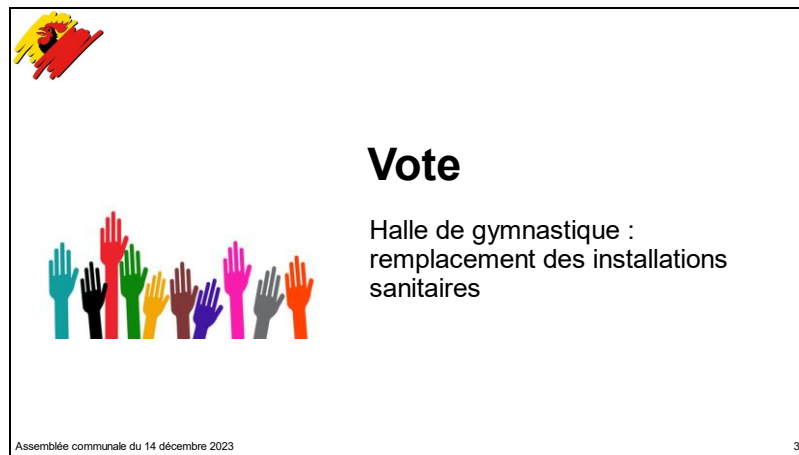


Question :

Mme Chantal Freymond demande si les robinets seront remplacés par des batteries qui s'éteignent automatiquement.

M. Jean-Claude Bourqui répond par l'affirmative.

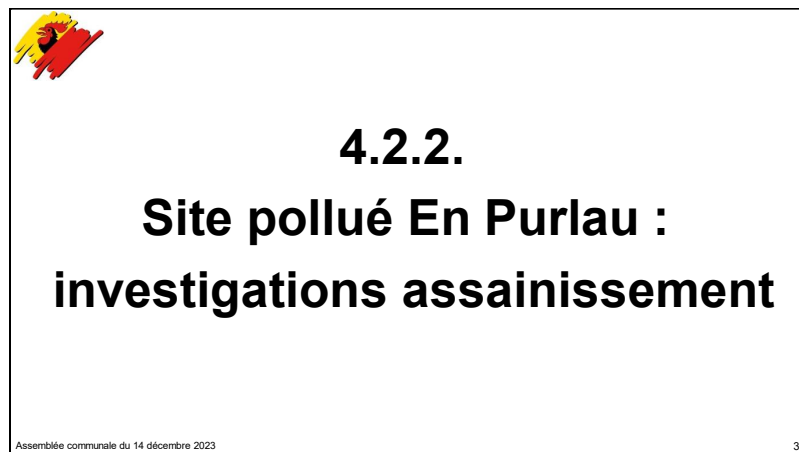
La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote : **L'investissement Halle de gymnastique : remplacement des installations sanitaires pour un montant de Fr. 40'000.— est accepté à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

4.2.2. Site pollué En Purlau : investigations assainissement



M. Vincent Guillet passe au point 4.2.2 de l'ordre du jour.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic, responsable du dicastère des constructions, aménagement du territoire et environnement.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

L'ancienne décharge communale en Purlau (située à côté de la route du Sapalé, à l'est du terrain du football) a été inscrite au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg en 2008. A la suite d'une évaluation préliminaire menée par le Service de l'environnement, cette décharge a été classée au cadastre des sites pollués sans nécessité d'investigations.

A la suite d'une réévaluation du site par ce même service en 2020, et conformément à la récente aide à l'exécution de la Confédération, cette décharge a été reclassée comme site pollué nécessitant une investigation.

 **Site pollué En Purlau : investigations assainissement**

L'ancienne décharge communale en Purlau a été inscrite au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg en 2008.
A la suite d'une réévaluation du site par ce même service en 2020, cette décharge a été reclassée comme site pollué « nécessitant une investigation ».




Assemblée communale du 14 décembre 2023 38

Sur demande du Service de l'environnement, la Commune a mandaté en 2022 le bureau GEOTEST à Givisiez pour l'exécution d'une investigation historique de cette ancienne décharge. Cette étude devait permettre de préciser le type et la quantité de déchets, la période de stockage, de documenter la nature des substances dangereuses pour l'environnement et d'établir le cahier des charges d'investigation technique, si nécessaire.

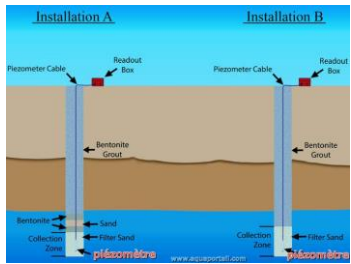

En décembre 2022, ce bureau a transmis son rapport au Service de l'environnement. Il en ressort qu'une investigation technique est nécessaire pour déterminer si cette ancienne décharge nécessite une surveillance ou un assainissement. Ces travaux seront planifiés en deux étapes.

Travaux


La première étape prévoit d'équiper l'ancienne décharge en piézomètres. 3 forages carottés (un en amont et 2 en aval) sont nécessaires pour les installer pour le prélèvement d'eaux souterraines. La deuxième étape consistera à l'analyse de ces prélèvements d'eaux pour déterminer le degré éventuel de pollution.

 **Site pollué En Purlau : investigations assainissement**

La première étape prévoit d'équiper l'ancienne décharge en piézomètres. 3 forages carottés (un en amont et 2 en aval) sont nécessaires pour les installer pour le prélèvement d'eaux souterraines.
La deuxième étape consistera à l'analyse de ces prélèvements d'eaux pour déterminer le degré éventuel de pollution.



Assemblée communale du 14 décembre 2023 39




Site pollué En Purlau : investigations assainissement

Coûts des travaux

| | | | |
|--|-----------------------------|------------|------------------|
| Première étape : | Prestations de l'ingénieur | Fr. | 11'000.00 |
| | Travaux de forage | Fr. | 13'000.00 |
| Deuxième étape : | Prestations de l'ingénieur | Fr. | 7'000.00 |
| | Laboratoire d'analyses | Fr. | 8'000.00 |
| Divers et imprévus | | Fr. | 1'000.00 |
| Total de l'investissement - TTC | | Fr. | 40'000.00 |
| | | ===== | |
| | Subventions cantonales 30 % | Fr. | 12'000.00 |
| | Subventions fédérales 40 % | Fr. | 16'000.00 |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 40



Site pollué En Purlau : investigations assainissement

Financement et charges annuelles

Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune.

Pour cet investissement, il n'y aura pas d'amortissement annuel.


En fonction des résultats de ces investigations :

- aucun assainissement n'est nécessaire ; amortissement total dans l'année du résultat de l'étude.
- des travaux d'assainissement sont à réaliser ; l'investissement sera laissé au bilan, sans amortissement.

Assemblée communale du 14 décembre 2023 41

M. Vincent Guillet remercie M. Sciboz pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Site pollué En Purlau : investigations assainissement

Rapport de la commission financière

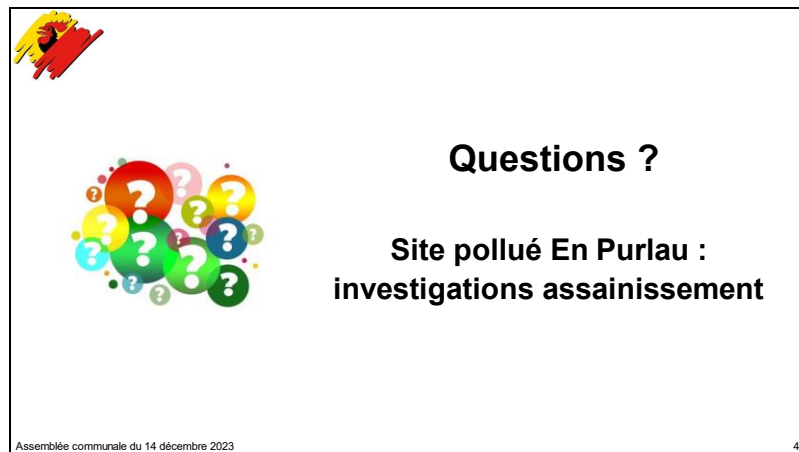
Assemblée communale du 14 décembre 2023 42

Rapport de la commission financière

4.2.2 Site pollué En Purlau

L'investissement de CHF 40'000.- prévu pour les investigations d'assainissement du site pollué En Purlau sera financé par le compte courant de la commune. Les frais sont subventionnés à hauteur de 70% par le Canton et la Confédération. La charge est supportable pour notre commune. La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.



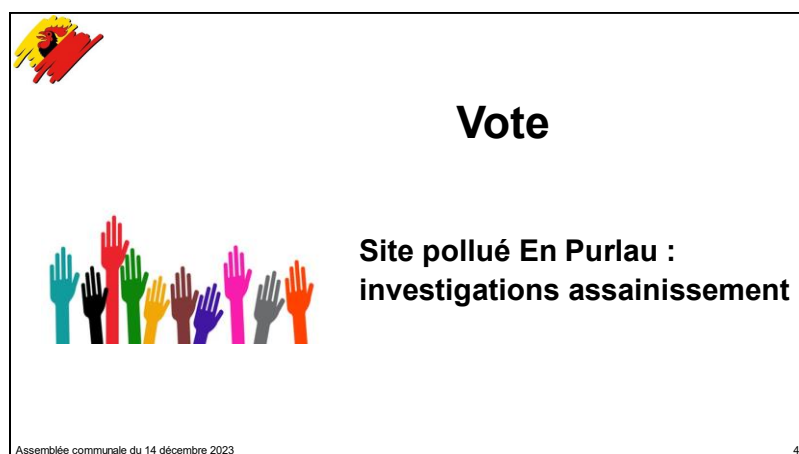
La parole est à l'assemblée. Avez-vous des questions concernant l'investissement Site pollué En Purlau : investigations assainissement ?

Question :

M. Charles Sciboz demande si c'est obligatoire de le faire ?

M. Vincent Guillet répond que nous n'avons pas le choix. C'est le Service de l'environnement qui nous impose de le faire. En le faisant maintenant, nous touchons des subventions importantes.

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote : **L'investissement pour le Site pollué En Purlau : investigation assainissement pour un montant à financer de 40'000 francs est accepté par 107 oui, 2 non et 1 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

4.2.3. Cimetière : aménagements divers



M. Vincent Guillet passe au point 4.2.3. de l'ordre du jour – Cimetière : aménagements divers.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. Julien Burckel, responsable du dicastère Service édilitaire, routes et cimetière.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Le cimetière nécessite quelques travaux de réaménagement dans la partie Nord, ainsi que la partie Est récemment désaffectée.

Nous voulons y ajouter des espaces naturels, mais également corriger divers éléments.

Travaux :

Concernant la partie Nord, les travaux prévus seront :

Cimetière : aménagements divers

- dégrappage du gravier et mise à niveau du terrain
- construction d'une bordure, type murabloc
- ensemencement en gazon, fourniture et plantation d'arbres



Assemblée communale du 14 décembre 2023 46

Pour la partie Est :



Cimetière : aménagements divers

- dégrappage du gravier et mise à niveau
- pose d'une bordure acier
- aménagement d'un espace naturel
- fourniture et plantation de différentes fleurs ainsi que petits arbustes
- fourniture et installation d'une fontaine et d'un banc




Assemblée communale du 14 décembre 2023 47



Cimetière : aménagements divers



Assemblée communale du 14 décembre 2023 48




Cimetière : aménagements divers

Coût des travaux

| | |
|--|----------------------|
| Aménagements côté nord | Fr. 9'500.00 |
| Aménagements côté est | Fr. 15'000.00 |
| Raccordement et aménagement d'une fontaine | Fr. 10'000.00 |
| Divers et imprévus | Fr. 5'500.00 |
| Total de l'investissement – TTC | Fr. 40'000.00 |
| | ===== |
| Participation Paroisse Essert | Fr. 6'000.00 |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 49



| Cimetière : aménagements divers | | |
|--|-------|----------------------|
| Financement et charges annuelles | | |
| Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune. | | |
| Coûts des travaux | | Fr. 40'000.00 |
| Participation Commune Le Mouret | | |
| Paroisse – secteur Essert | - Fr. | 6'000.00 |
| Investissement net | | Fr. 34'000.00 |
| <hr/> | | |
| Amortissement annuel net | 3 % | Fr. 1'020.00 |
| Le financement de cet amortissement sera pris dans la réserve « Financement spécial pour le maintien de la valeur ». | | |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 50

M. Vincent Guillet remercie M. Burckel pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.



| Cimetière : aménagements divers | |
|--|--|
| Rapport de la commission financière | |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 51

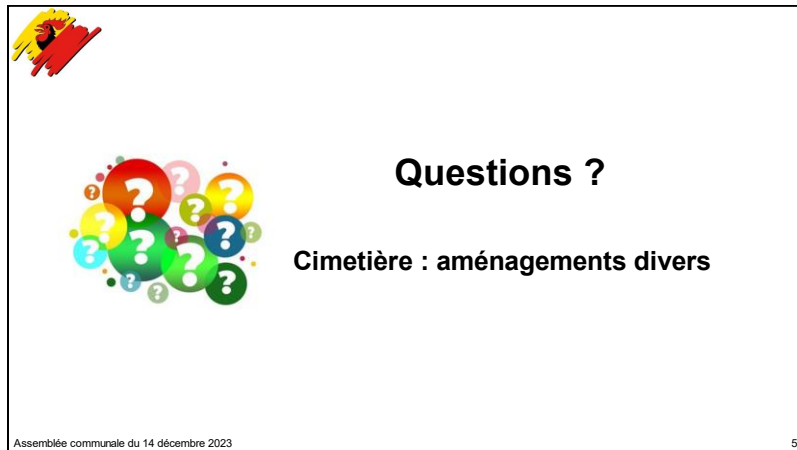
Rapport de la commission financière

4.2.3 Cimetière

L'investissement de CHF 40'000.- prévu pour des aménagements divers au cimetière sera assuré par le compte courant de la commune. Ces aménagements sont nécessaires à la suite de la désaffectation au fil du temps des tombes. La charge annuelle de CHF 1'020.- est supportable pour notre commune. La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée. Avez-vous des questions concernant l'investissement Cimetière : aménagements divers ?



Questions :

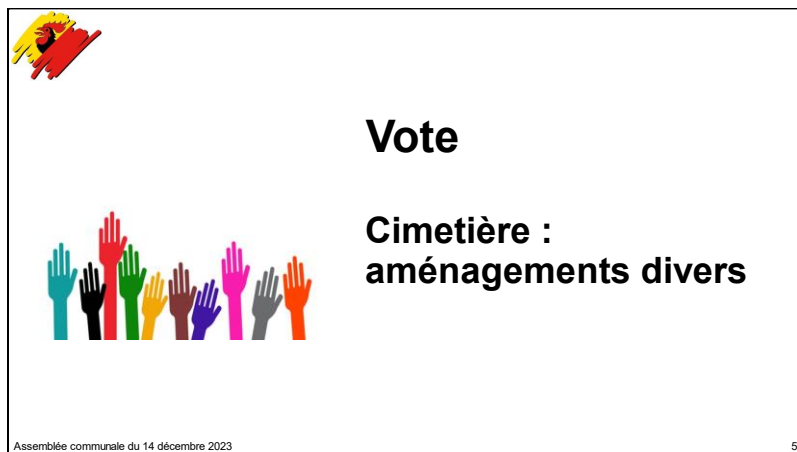
Mme Marie-Thérèse Biemann constate qu'il est prévu de mettre du gazon, mais on ne va quand même pas mettre une pelouse ?

M. Vincent Guillet répond que cela n'a pas encore été défini précisément mais cela pourrait être une prairie fleurie, par exemple.

Mme Marie-Thérèse Biemann remarque que le cimetière a vraiment besoin de ces aménagements et elle remercie le Conseil pour cette réflexion. Elle trouve toutefois qu'un seul banc, c'est un peu « râpe », un deuxième banc ne serait pas de trop. Pour le gazon, pourquoi on ne mettrait pas des moutons ?

M. Vincent Guillet en prend bonne note.

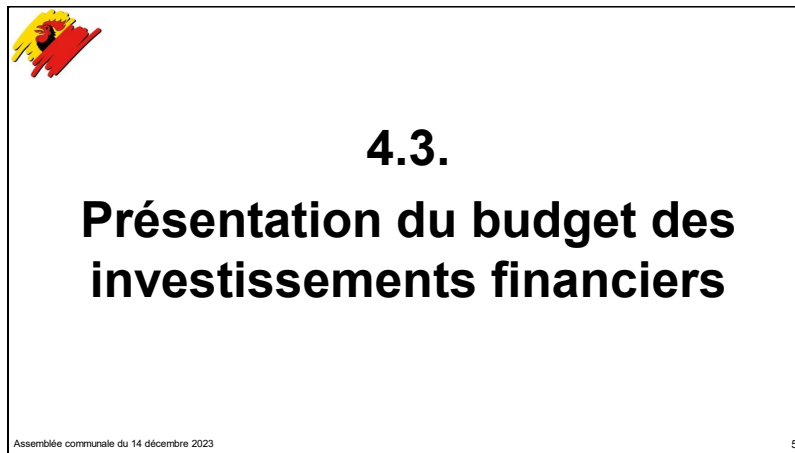
La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.



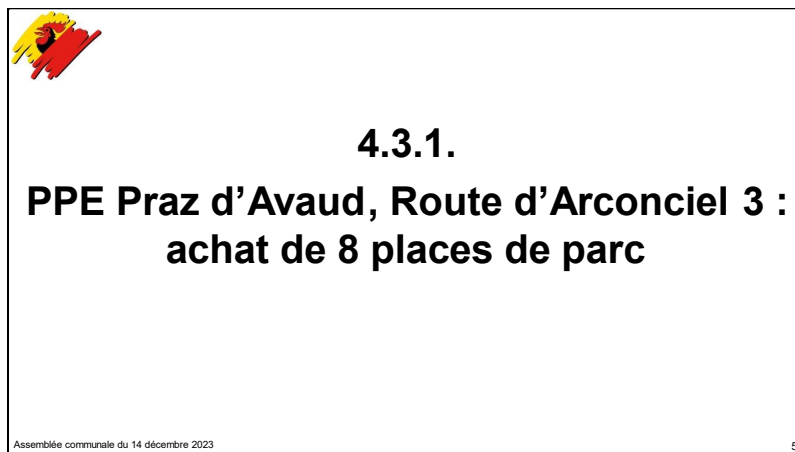
Vote : L'investissement pour le cimetière : aménagements divers, pour un montant à financer de 40'000 francs est accepté à l'unanimité.

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

4.3. Présentation du budget des investissements financiers



4.3.1. PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 : achat de 8 places de parc



M. Vincent Guillet passe au point 4.3.1. de l'ordre du jour – PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 : achat de 8 places de parc.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. Jean-Claude Bourqui, responsable du dicastère Sociétés locales, culture, loisirs, bâtiments et conciergerie.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

La Banque Raiffeisen Marly-Cousimbert met en vente 8 places de parking situées au sous-sol de la PPE Praz d'Avaud (bâtiment de l'Administration communale).

Un studio, l'administration communale ainsi que le cabinet du vétérinaire étant propriétés de la commune, il nous semblait opportun d'acquérir de tels places pour les louer par la suite.

Le prix de vente est de 10'000 francs par place, soit un montant total de 80'000 francs.




PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 : achat de 8 places de parc

La Banque Raiffeisen Marly -Cousimbert met en vente 8 places de parking situées au sous-sol de la PPE Praz d' Avaud (bâtiment de l'Administration communale).

Le prix de vente est de 10'000 francs par place, soit un montant total de 80'000 francs.



Assemblée communale du 14 décembre 2023 56




PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 : achat de 8 places de parc

Coûts d'achat des places de parking

| | |
|---|----------------------|
| Prix d'achat | Fr. 80'000.00 |
| Frais, env. 5 % (mutation, notaire, registre foncier) | Fr. 4'000.00 |
| Divers | Fr. 1'000.00 |
| Investissement net | Fr. 85'000.00 |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 57



PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 : achat de 8 places de parc

Financement et charges annuelles


Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune.

Selon les directives de MCH2, les investissements financiers ne doivent pas être amortis. Par conséquent, il n'en résulte aucune charge d'amortissement.

Assemblée communale du 14 décembre 2023 58

M. Guillet remercie M. Jean-Claude Bourqui pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.



PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 : achat de 8 places de parc

Rapport de la commission financière

Assemblée communale du 14 décembre 2023 59

Rapport de la commission financière

4.3 Budget des investissements financiers



4.3.1 PPE Praz d'Avaud

L'investissement de CHF 85'000.- prévu pour l'achat de 8 places de parc dans la PPE Praz d'Avaud à la Route d'Arconciel sera financé par le compte courant de la commune. Il s'agit d'une opportunité suite à la décision de la Banque Raiffeisen de vendre et ces places seront louées. En tant qu'investissement financier, il ne sera pas amorti et il est supportable pour notre commune.

La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée. Avez-vous des questions concernant l'investissement PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 : achat de 8 places de parc ?



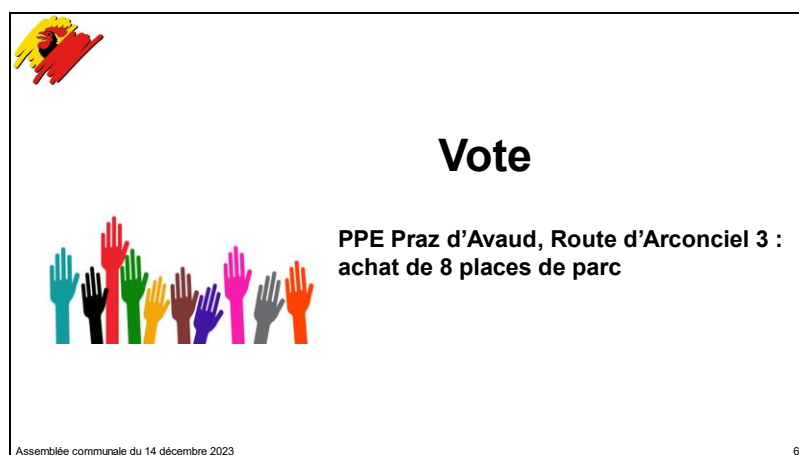
Questions ?

PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 :
achat de 8 places de parc

Assemblée communale du 14 décembre 2023 60

Question : **aucune**

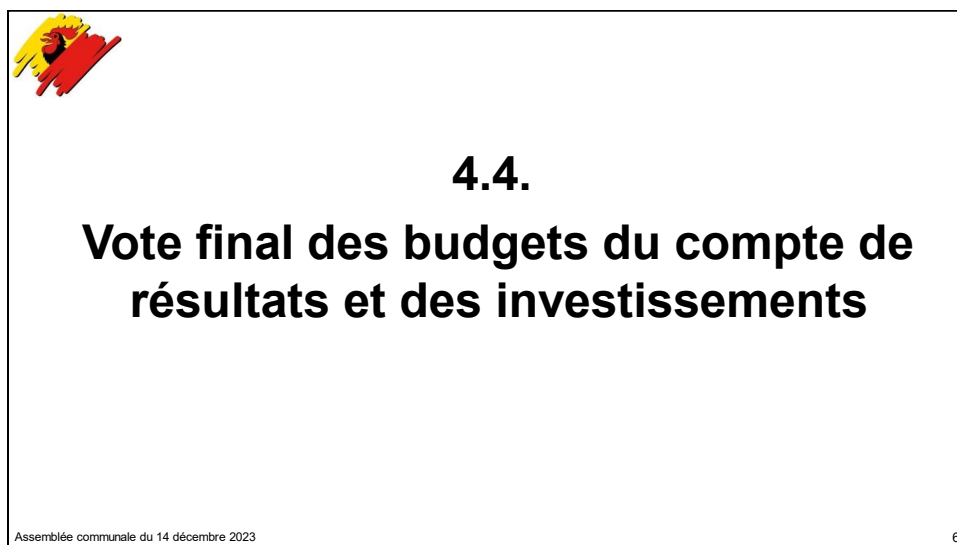
La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote : L'investissement PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 : achat de 8 places de parc tel que présenté, pour un montant à financer de 85'000 francs, est accepté par 109 oui et 1 non.

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.


4.4. Vote final des budgets du compte de résultats et des investissements



M. Vincent Guillet passe au point 4.4. de l'ordre du jour, vote final du budget du compte de résultats et du budget des investissements 2024.

Il procède à deux votes. D'abord celui qui concerne le budget du compte de résultats. Ensuite seulement, celui concernant le budget des investissements.

Les rapports de la Commission financière concernant ces deux budgets ont déjà été présentés. Pour rappel, la Commission financière préavise favorablement ces deux budgets.




Budget du compte de résultats

| | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Total des charges | Fr. 5'994'850.— |
| Total des produits | <u>Fr. 6'029'480.—</u> |
| Excédent de produits | Fr. 34'630. — |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 63

Vote : **Le budget du compte de résultats 2024 est accepté par 109 oui et 1 non.**



Budget des investissements

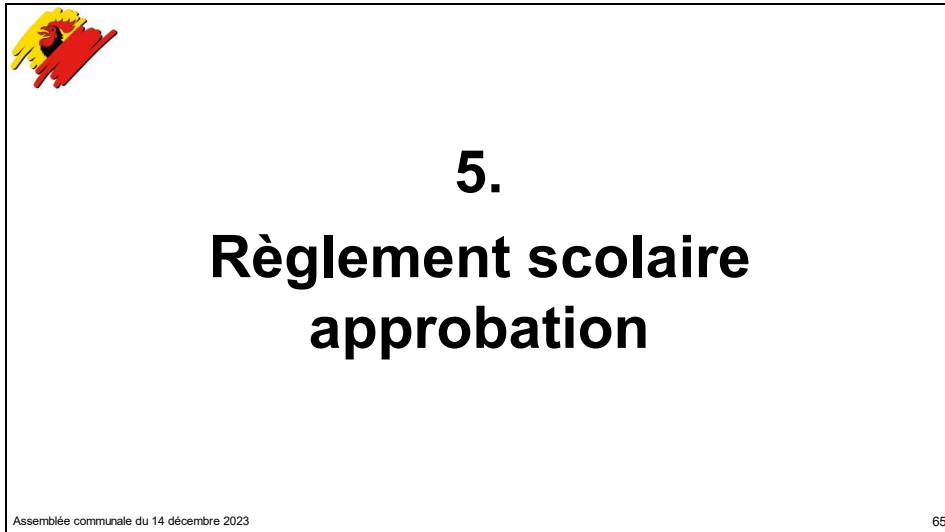
| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| Total des charges | Fr. 615'000.— |
| Total des produits | <u>Fr. 543'510.—</u> |
| Excédent de charges | Fr. 71'490.— |

Assemblée communale du 14 décembre 2023 64

Vote : **Le budget des investissements 2024 est accepté par 108 oui et 1 non.**

M. Vincent Guillet remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

5. Règlement scolaire : approbation



M. Vincent Guillet passe au point 5 de l'ordre du jour, Règlement scolaire – approbation.

Avant de passer à la présentation du Règlement scolaire, quelqu'un souhaite-t-il la lecture exhaustive de tous les articles ? Non.

Pour la présentation de ce point, M. Guillet passe la parole à Madame Sylviane Tinguely-Dousse, responsable du dicastère Enseignement, formation et accueil extrascolaire.

Présentation


Mesdames, Messieurs,

Notre Règlement scolaire a été adopté par l'assemblée communale du 15 décembre 2016 suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur la scolarité obligatoire et de son règlement datant du 1er août 2016. Depuis, l'ordonnance fixant les montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire a été modifiée et la loi sur les finances communales a été introduite en 2021. Des terminologies notamment en lien avec la Direction d'établissement ont été apportées. Un toilettage du texte du règlement scolaire a été effectué, n'impliquant que des modifications mineures.



L'article 3 sécurité sur le chemin de l'école :

Les élèves qui se rendent à pied à l'école utilisent les chemins balisés et les passages prévus à cet effet. Ils peuvent se servir de leur bicyclette dès le cours donné par l'éducation routière et sous la responsabilité de leurs parents.




Règlement scolaire approbation

| | |
|---|--|
| <p>Art. 3 Déplacements privés</p> <p>¹ Les élèves qui se rendent à pied à l'école utilisent les chemins balisés et les passages desservis par les patrouilleurs. Ils peuvent se servir de leur bicyclette, dès la 7H et sous la responsabilité de leurs parents. Les bicyclettes sont rangées aux endroits prévus à cet effet.</p> <p>² Les parents accompagnant leurs enfants en voiture à l'école les déposent et les attendent en dehors du périmètre scolaire.</p> | <p>Art. 3 Sécurité sur le chemin d'école (art. 18 al. 1 RLS)</p> <p>¹ Les élèves qui se rendent à pied à l'école utilisent les chemins balisés et les passages prévus à cet effet Ils peuvent se servir de leur bicyclette, dès le cours donné par l'éducation routière et sous la responsabilité de leurs parents. Les bicyclettes sont rangées aux endroits prévus à cet effet.</p> <p>² Les parents accompagnant leurs enfants en voiture à l'école les déposent et les attendent en dehors du périmètre scolaire.</p> |
|---|--|

Assemblée communale du 14 décembre 2023 67

L'article 5 comprenait une contribution demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires. Cet article est abrogé suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 qui mentionne que le financement des frais scolaires ne peut plus être mis à charge des parents. Toutefois, une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leur enfant lors de certaines activités scolaires telles que des journées sportives, des activités culturelles, des excursions ou des camps.




Règlement scolaire approbation

| | |
|--|---|
| <p>Art. 5 Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires</p> <p>¹ Une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires, déplacements inclus.</p> <p>² Cette contribution est définie par le Conseil communal dans les limites du présent règlement. Elle se base sur un forfait et se monte, au maximum, à 300 francs par élève et par année scolaire. La contribution est définie dans Annexe 1 Tarif des taxes et participations.</p> <p>³ Un montant forfaitaire maximal de 400 francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp, y compris l'éventuelle location de matériel. Le montant forfaitaire est défini dans Annexe 1 Tarif des taxes et participations.</p> | <p>Art. 5 Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires (art. 10 LS, art. 9 RLS et art. 1 ordonnance sur montants maximaux)</p> <p>¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.</p> <p>² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.</p> |
|--|---|

Assemblée communale du 14 décembre 2023 68

L'article 6 du règlement scolaire comprend la participation demandée pour la fréquentation d'un autre cercle scolaire d'accueil lorsqu'une autorisation est donnée à un élève notamment pour des raisons de langue.




Règlement scolaire approbation

| | |
|--|--|
| <p>Art. 6 Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue</p> <p>¹ Lorsqu'un ou une élève du cercle scolaire est autorisé-e à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, le Conseil communal perçoit une participation auprès des parents dans les limites fixées par le Conseil d'Etat.</p> <p>² Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 1000 francs par élève et par année scolaire.</p> <p>³ Le transport scolaire est à la charge des parents.</p> <p>⁴ Si, en vertu de l'article 2 al. 3 de l'ordonnance fixant des montants maximaux, le cercle scolaire d'accueil facture à la commune un montant complémentaire couvrant les frais financiers (intérêts et amortissement) de ses bâtiments et mobiliers scolaires en raison d'une ouverture ou d'un maintien de classe, ce montant, d'un maximum de 2000 francs, est, le cas échéant, à la charge des parents.</p> | <p>Art. 6 Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue (art. 14 al. 2, 15, 16 al. 2 LS et art. 2 et 3 ordonnance sur montants maximaux)</p> <p>¹ Lorsqu'un ou une élève du cercle scolaire est autorisé-e à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, le Conseil communal perçoit une participation auprès des parents.</p> <p>² Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 3000 francs par élève et par année scolaire. Si l'école fréquentée est la Deutschsprachigen Regionalschule Freiburg, le montant facturable aux parents est d'au maximum 5'000 francs par élève et par année scolaire.</p> <p>³ Le transport scolaire est à la charge des parents.</p> |
|--|--|

Assemblée communale du 14 décembre 2023 69

L'article 8 mentionne que le Conseil communal doit procurer le matériel scolaire nécessaire aux enseignants et aux élèves pour le bon fonctionnement de l'établissement scolaire.



Règlement scolaire approbation


| | |
|--|---|
| <p>Art. 8 Commande de matériel scolaire</p> <p>¹ En principe, le Conseil communal décide des commandes faites par l'établissement.</p> <p>² Le Conseil communal décide de la procuration aux enseignant-e-s et aux élèves des fournitures et du matériel scolaires nécessaires.</p> <p>³ Les commandes faites par l'établissement doivent être visées par le ou la Conseiller/ère communal/e, responsable des écoles, qui s'occupe de régler les factures y relatives.</p> | <p>Art. 8 Commande de matériel scolaire (art. 57 al. 2 let. d LS)</p> <p>¹ Le Conseil communal décide des commandes faites par l'établissement.</p> <p>² Le Conseil communal procure aux enseignant-e-s et aux élèves le matériel scolaire nécessaire pour le bon fonctionnement de l'établissement scolaire.</p> <p>³ Les commandes faites par l'établissement doivent être visées par le ou la Conseiller/ère communal/e, responsable des écoles, qui s'occupe de régler les factures y relatives.</p> |
|--|---|

Assemblée communale du 14 décembre 2023 70

Article 9 Conseil des parents :

Il se compose de 9 membres nommés par le Conseil communal en collaboration avec la direction d'établissement. Son rôle est de défendre les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Il remplit des tâches en lien avec la vie de l'établissement et organise différentes actions ou activités pour le cercle scolaire.


La direction d'établissement ainsi qu'un représentant des enseignants participent aux différentes réunions.



Règlement scolaire approbation

| | |
|--|---|
| <p>Art. 9 Conseil des parents - a) Composition et désignation des membres</p> <p>¹ Le conseil des parents se compose de 9 membres nommés par le Conseil communal.</p> <p>² Le conseil des parents se compose de 6 parents d'élèves.</p> <p>³ Le choix des parents se fait par une information dans le bulletin communal ou sur le site internet de la commune.</p> <p>⁴ Le ou la responsable d'établissement participe au conseil des parents.</p> <p>⁵ Le corps enseignant est représenté par une personne, désignée par ses pairs.</p> <p>⁶ Le ou la Conseiller/ère communal/e, responsable des écoles, participe au conseil des parents.</p> | <p>Art. 9 Conseil des parents (art. 31 LS et art. 58 à 61 RLS) a) Composition et désignation des membres</p> <p>¹ Le conseil des parents se compose de 9 membres nommés par le Conseil communal, en collaboration avec la direction d'établissement.</p> <p>² Le conseil des parents se compose de 6 parents d'élèves.</p> <p>³ Le choix des parents se fait par une information dans le bulletin communal ou sur le site internet de la commune. S'il y a trop de candidats, le Conseil communal en collaboration avec la direction d'établissement choisit en tenant compte de la représentation des degrés d'enseignement.</p> <p>⁴ Le ou la directeur/directrice d'établissement participe au conseil des parents.</p> <p>⁵ Le corps enseignant est représenté par une personne, désignée par ses pairs.</p> <p>⁶ Le ou la Conseiller/ère communal/e, responsable des écoles, participe au conseil des parents.</p> |
|--|---|

Assemblée communale du 14 décembre 2023 71



Règlement scolaire approbation

| | |
|--|---|
| <p>Art. 16 Dispositions finales</p> <p>¹ Le règlement scolaire du 6 janvier 1988 est abrogé.</p> <p>² Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.</p> <p>³ Le présent règlement et le tarif mentionné à l'article 15 sont publiés sur le site internet de la commune. Ils sont remis au ou à la responsable d'établissement et, sur demande, aux parents.</p> <p>⁴ Le règlement d'établissement, adopté par le ou la responsable d'établissement, est également publié sur le site internet de la commune.</p> | <p>Art. 16 Dispositions finales</p> <p>¹ Le règlement scolaire du 15 décembre 2016 est abrogé.</p> <p>² Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la formation et des affaires culturelles.</p> <p>³ Le présent règlement et ses annexes sont publiés sur le site internet de la commune. Ils sont remis à la direction d'établissement et, sur demande, aux parents.</p> <p>⁴ Le règlement d'établissement, adopté par la direction d'établissement, est également publié sur le site internet de la commune.</p> |
|--|---|

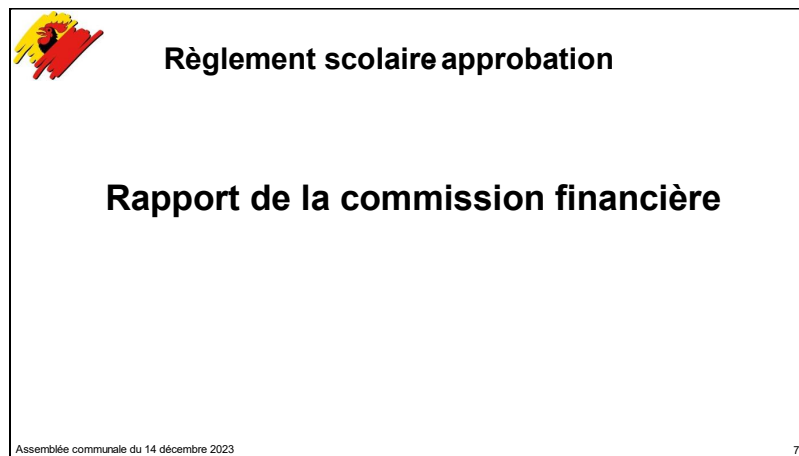
Assemblée communale du 14 décembre 2023 72

Le nouveau projet de règlement scolaire communal a été soumis au Service des communes et à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) qui l'on préavisé favorablement.

Merci de votre attention

M. Guillet remercie Mme Sylviane Tinguely-Dousse pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

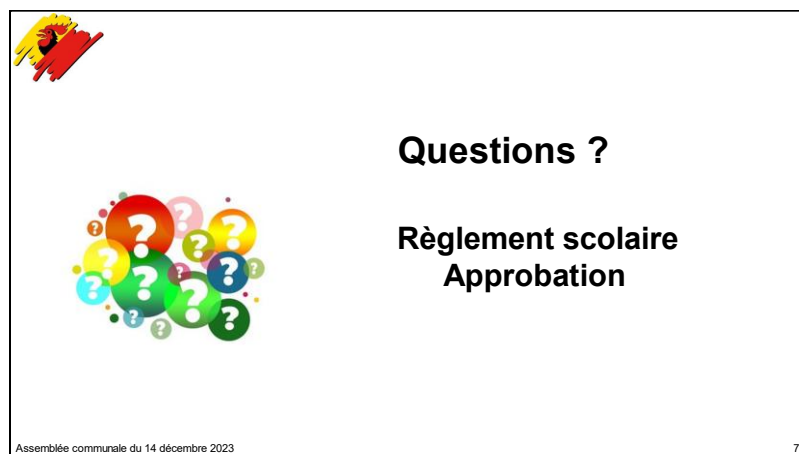
Point 5 Règlement scolaire

Les modifications proposées diminuent les effets financiers pour la commune. La commission financière donne un préavis favorable au règlement scolaire.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues de la Commission Financière, Mme Corinne Yerly, MM Julien Bianchi, Raphaël Roulin et Jacques Biemann pour leur engagement et leur travail effectué dans une très bonne ambiance.

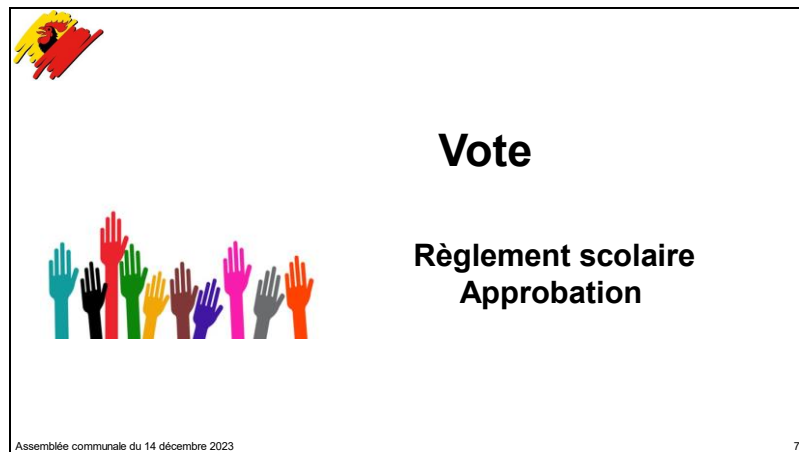
M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée. Avez-vous des questions au sujet du Règlement scolaire ?



Question : aucune

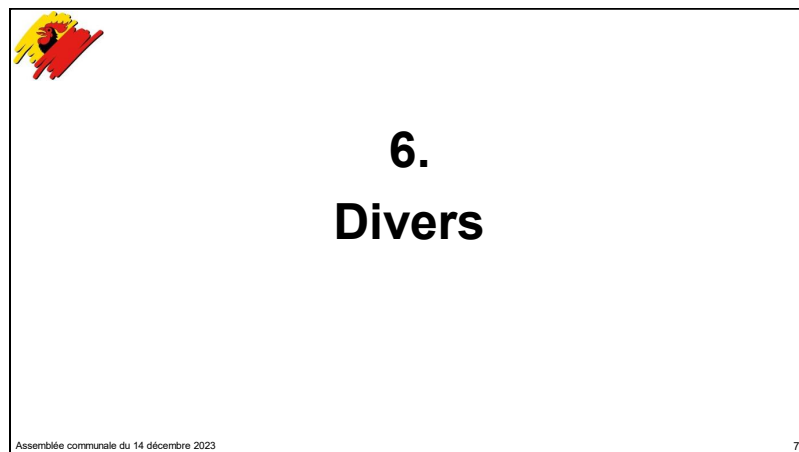
La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote : **Le Règlement scolaire, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

6. Divers



M. Vincent Guillet passe au point 6 de l'ordre du jour, les divers.

Le Conseil communal a une information à transmettre aux citoyennes et citoyens concernant le secteur de l'usine Favorol-Papaux ; En collaboration avec le propriétaire du lieu, la Banque cantonale de Fribourg et le bureau HRS, le Conseil communal peut donner les informations suivantes.

Nous allons entreprendre 2 procédures, une révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) et l'établissement d'un Plan d'aménagement de détail (PAD) à réaliser de manière simultanée. 6 mois d'études au 1er semestre 2024 et ensuite 6 à 12 mois d'instruction par le canton, à la suite de cela une enquête publique sera réalisée, puis adaptations éventuelles et approbations du PAL et du PAD.

Le programme est ambitieux, une requalification et revalorisation globale du secteur pour inscrire ce nouveau quartier dans le contexte du village. Une nouvelle affectation résidentielle avec la construction de petits collectifs et individuels groupés pour les familles et les plus petits ménages. Le maintien de l'activité et des entreprises existantes. Un aménagement paysager avec une promenade accompagnant la renaturation du cours d'eau.

Secteur usine Favorol Papaux

- Requalification et revalorisation globale du secteur pour inscrire ce nouveau quartier dans le contexte du village
- Nouvelle affectation résidentielle avec la construction de petits collectifs et individuels groupés pour les familles et les ménages plus petits
- Maintien de l'activité et des entreprises existantes
- Aménagement paysager avec une promenade accompagnant la renaturation du cours d'eau



Assemblée communale du 14 décembre 2023 77

Voilà, le Conseil en a terminé avec ses présentations et informations. La parole est à l'assemblée, avez-vous des questions ou des remarques.

Questions :

- M. Philippe Bosson** demande si c'est une entreprise HRS qui investit dans l'immobilier ?
- M. Vincent Guillet** répond que cette entreprise a été mandatée par la Banque Cantonale de Fribourg. Il s'agit d'une entreprise générale. Le propriétaire est toujours la BCF.
- M. Matthieu Papaux** demande si on a une idée du nombre de logements qui seraient créés et le nombre d'habitants qui pourraient arriver dans la Commune ?
- M. Vincent Guillet** à ce stade du dossier, il n'est pas possible de définir ces chiffres. Il y a quelques prévisions mais cela dépend des réponses qu'ils obtiendront lors de l'avancement du dossier. Comme indiqué dans les Chroniques Treyvaliennes, des informations seront données tout au long du dossier lors des prochaines assemblées communales. Selon le projet, la centrale de chauffage sera maintenue et les entreprises aujourd'hui présente sur le site, le Conseil communal a exigé qu'on ait de la zone d'activité pour maintenir les entreprises sur le site. Ils en ont tenu compte. Il y a une bonne collaboration entre le Conseil communal et la BCF et HRS.
- M. François Kolly** concernant la modification du PAL, cela veut dire qu'on va perdre de la zone industrielle pour de la zone d'habitat. Est-ce qu'il n'y aurait pas plutôt la possibilité de mettre plutôt cette zone en Zone d'intérêt général, si on a des projets futurs pour des infrastructures sportives.
- M. Vincent Guillet** rappelle que la Commune n'est pas propriétaires de ces parcelles. C'est un choix des propriétaires de proposer de passer en Zone village 2, avec la possibilité de maintenir des commerces et de l'artisanat pour aller dans le sens de ce qu'on trouve aujourd'hui au centre du village. Il n'est pas prévu d'ajouter encore d'autres zones d'intérêt générale. M. Guillet rappelle que la Commune a déjà deux zones d'intérêts général, encore disponibles, derrière la grande école et la halle de gym ainsi qu'à la Perrausa, à côté du terrain de football d'entraînement. Ces terrains sont en partie propriété de la Commune.
- M. François Kolly** est-ce que le terrain à La Perrausa ne pourrait-il pas être un terrain à vocation industrielle afin de donner la possibilité à nos industries régionales de s'implanter dans le village car c'est la mode aussi d'habiter près de son lieu de travail. Il faut savoir que si on cherche une zone industrielle dans la région du plateau c'est à Rossens et elle est bientôt complète.
- M. Vincent Guillet** répond que la réflexion est juste. Cependant, c'est le Plan directeur régional qui était en consultation qui définit les zones pour toute la Sarine. Il y a une nouvelle zone sur la Commune du Mouret qui devrait s'ouvrir.
- M. François Kolly** on en a une de zone industrielle actuellement chez nous au centre du village. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire un échange de zones en conservant les mètres carrés.
- M. Vincent Guillet** répond que malheureusement c'est impossible. La Commune a déjà tenté d'obtenir un échange pour un autre secteur, mais c'est impossible. C'est aujourd'hui très compliqué.

- M. Gérald Roulin** revient aux informations pour le site de Favorol Papaux. Il sait que le ruisseau passe vraiment sous l'usine. Il ne comprend pas trop comment ils vont renaturer ce cours d'eau.
- M. Vincent Guillet** répond que, dans la mesure où la zone sera modifiée, il sera obligatoire de le remettre à ciel ouvert. Il faut se rendre compte que tout va changer. Certains bâtiments seront démolis. Il faut savoir que les bâtiments sont vétustes. Comme durant cette période de fortes précipitations, les sous-sols des bâtiments sont pleins d'eau. Ce sera l'occasion de revaloriser tout ce secteur. M. Guillet est assez confiant dans le projet qui est en préparation avec la BCF.
- Mme Chantal Freymond** se souvient qu'à l'époque, il y avait une idée de mettre la future halle de gym sur le site Favorol-Papaux. Est-ce que les propriétaires auront besoin de toute la surface pour leur nouveau projet ?
- M. Vincent Guillet** rappelle qu'il n'a pas encore connaissance de toutes les intentions des propriétaires. Il rappelle qu'ils ne veulent pas faire que des immeubles. Ils sont bien conscients qu'ils ne pourront pas les remplir à Treyvaux. Leur but n'est pas de créer 500 appartements. Ils ont vu ce qui se construisait à Treyvaux et ce qui se vend à Treyvaux. Ils vont aller plutôt dans ce sens-là. Mais il est encore trop tôt pour avoir toutes ces informations.
- M. Frédéric Peiry** entend souvent beaucoup de questions au sujet du chantier des deux immeubles prévus en-dessous de la Coop. Il y a une pelleteuse qui est présente sur la parcelle depuis plus d'une année, mais rien ne bouge.
- M. Vincent Guillet** répond que le permis a été délivré. Il semble qu'il leur manque encore quelques acquéreurs pour financer le projet. Cela devrait débiter au printemps 2024.
- M. François Kolly** au sujet du quartier En Beauregard. Qu'en est-il des lampadaires et des abris PC prévus dans le projet initial ?
- M. Vincent Guillet** répond que les abris PC devront être réalisés, vraisemblablement sur la parcelle de l'ancienne ferme démolie. Le dossier est toujours en cours. Pour les lampadaires, ils ont prévu de les poser à la fin des chantiers.
- M. Thierry Dougoud** les enfants ont l'habitude d'être rincés...il pose la question sur la possibilité de construire un préau dans les cours des écoles ?
- M. Vincent Guillet** en prend bonne note. Le Conseil communal étudiera cette possibilité. Il remercie pour la remarque.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet remercie toutes et tous de leur participation à cette assemblée.

Il remercie la directrice d'école ainsi que l'ensemble du corps enseignants, les membres des commissions communales et toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin au bon fonctionnement des institutions communales.

Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil pour leur travail et leurs compétences, ainsi qu'à leurs familles qui les soutiennent moralement dans leurs tâches.

Il remercie les collaborateurs et collaboratrices auxiliaires de la commune. Qu'ils œuvrent à l'administration communale, à l'édilité, à l'accueil extrascolaire, à la déchetterie ou encore à la conciergerie des écoles. Toutes ces personnes font preuve de hautes compétences et d'une grande disponibilité pour le Conseil communal et la population.

Au nom du Conseil communal et en son nom, M. Guillet souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de Noël et une Bonne et heureuse Année 2024.

Bonne fin de soirée à tous et une bonne rentrée dans vos foyers.

L'assemblée est levée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet



Joyeux Noël et Bonne Année 2024

